

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 040-244000675-20260923-DEL20260923_17-DE



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2025



Service public de l'eau
du **GRAND DAX**

**SERVICE PUBLIC DE L'EAU
AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX**

6 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax
Tél : 05 58 90 97 97



PRÉAMBULE

Conformément aux prescriptions du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public doit répondre à plusieurs attentes :

" Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers." (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- **à destination des usagers :**

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté (disponible en ligne sur le site internet du Grand Dax).

- **pour plus de transparence :**

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Depuis 2003, le rapport annuel est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative de Monsieur Le Président.

Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

- **pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :**

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT, l'arrêté du 02 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 02 décembre 2013 fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent a minima figurer dans le rapport, et qui peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux seront actualisés.

D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007, et en accord avec la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, le rapport sera réalisé en examinant trois axes :

1. La qualité du service à l'utilisateur,

2. La gestion financière et patrimoniale,

3. Les performances environnementales du service.

SOMMAIRE

1-PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

- 1.1 L'alimentation en eau potable de la régie du Grand Dax
- 1.2 La collecte et le traitement des eaux usées de la régie des eaux du Grand Dax
- 1.3 La régie des eaux et de l'assainissement du Grand Dax
 - 1.3.1 Gestion des branchements particuliers
 - 1.3.2 Services à l'utilisateur
- 1.4 Le prix de l'eau

2-LE SERVICE D'EAU POTABLE

- 2.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 2.1.1 Détails des volumes vendus et de leurs utilisations
 - 2.1.2 Contrôle et qualité de l'eau distribuée
- 2.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 2.2.1 Gestion des outils de production en eau potable
 - 2.2.2 Gestion du réseau de distribution
 - 2.2.3 Gestion financière du service
- 2.3 Performances environnementales
 - 2.3.1 Gestion du réseau
 - 2.3.2 Gestion de la ressource

3-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 3.1 Qualité du service à l'utilisateur
 - 3.1.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées
 - 3.1.2 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- 3.2 Gestion financière et patrimoniale
 - 3.2.1 Gestion du réseau d'assainissement
 - 3.2.2 Gestion de la station d'épuration de Seyresse
 - 3.2.3. Gestion de la station d'épuration de Tercis-les-Bains
 - 3.2.4 Gestion de la station d'épuration de Dax
 - 3.2.5 Gestion financière du service assainissement
- 3.3 Performances environnementales

4-LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 4.2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Synthèse des indicateurs techniques et financiers obligatoires

1- PRESENTATION DE LA REGIE DES EAUX DE LA CAGD

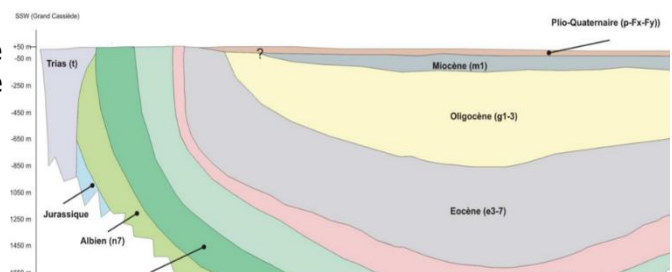
1.1 L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGIE DU GRAND DAX

La régie des eaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (O de l'Agglo) exerce la compétence Eau Potable en régie directe sur les communes de Dax, Narpesse, Oeyreluy, Tercis-les-Bains et Seyresse, de la production jusqu'à la facturation à l'utilisateur.

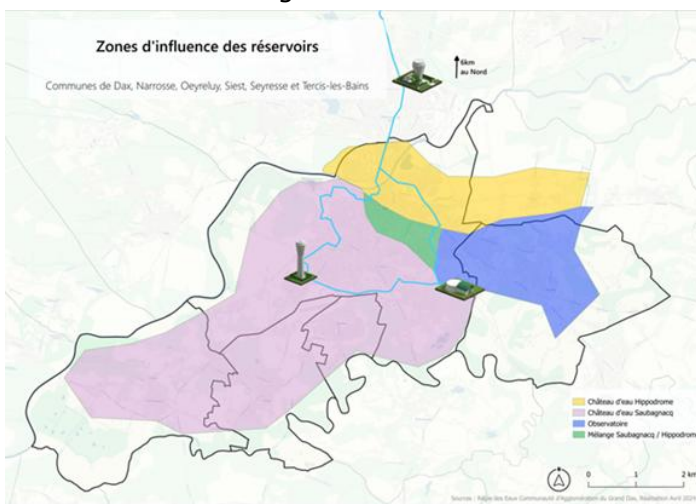
La collectivité dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de puiser dans ses ressources naturelles à proximité. Si pendant des siècles les usagers s'alimentaient en eau potable par des eaux superficielles comme celle de l'Adour, les préoccupations d'hygiène publique ont conduit la collectivité à puiser dans les ressources profondes pour assurer une eau potable de qualité.

Ainsi, le sous-sol dispose de différentes nappes alimentant la collectivité en eau :

- La nappe d'accompagnement de l'Adour, où se situe une partie du champ captant de Saubagnacq, à l'ouest de la ville de Dax,
- Les nappes du Miocène,
- La nappe de l'Oligocène/ Eocène.



Les eaux sont puisées dans les ressources naturelles souterraines puis stockées dans les trois **réservoirs** de la régie des eaux :

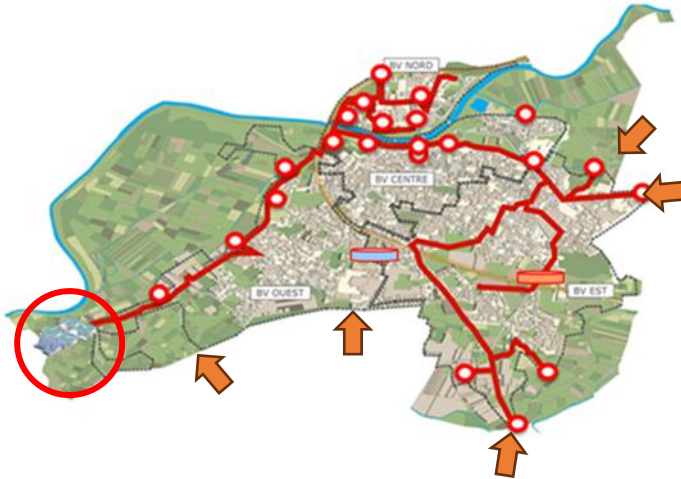


- Le château d'eau de Saubagnacq (1 000 m³), à l'ouest de la ville.
- Le château d'eau de l'Hippodrome (1 500 m³), route de Castets, à 6 km au nord de Dax.
- Le réservoir semi-enterré de l'observatoire (2 500 m³), au sud-est de Dax.

Bien qu'issues de ressources naturelles de qualité, ces eaux peuvent être amenées à être traitées afin de répondre aux exigences de potabilité. Lorsque cela est nécessaire, les eaux sont déferries afin d'assurer un confort de consommation à l'utilisateur (ressource de l'Hippodrome). Elles sont ensuite désinfectées et distribuées aux 19 000 abonnés (pour environ 28 000 habitants) desservis par 236 km de réseaux.

1.2 LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA RÉGIE DES EAUX DU GRAND DAX

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la ville de Dax collecte les eaux usées de ses habitants. Depuis plusieurs années, les communes limitrophes, membres aujourd'hui de la régie, sont également raccordées à ce système de collecte et de traitement.



Ce réseau de 199 km collecte les eaux usées domestiques de la régie CAGD et reprend également les eaux usées de communes hors régie : Saint-Pandelon, Bénesse-lès-Dax, Yzosse et Candresse. Elles sont ensuite transférées vers la station d'épuration de DAX (via un collecteur général équipé de postes de pompage, en points blancs sur la carte).

Mise en service en 2005, cette usine répond à l'ensemble des exigences de la réglementation et permet de proposer des prestations extérieures comme la

réception et le traitement des matières de vidange ou produits de curage des réseaux.

Les eaux usées de Seyresse sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage, vieillissant, a définitivement été remplacé en 2023 par un poste de refoulement et a été raccordé au système d'assainissement de Dax.

Les eaux usées de Tercis-les-Bains (hors quartier de l'Aiguille) sont orientées vers la station d'épuration de la commune, avec rejet traité au Luy. Cet ouvrage rétrocédé du SYDEC à la régie de la CAGD en 2023, est toujours en cours de diagnostic interne et mise à jour.

1.3 LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX

La régie des eaux et de l'assainissement est composée de 66 agents exerçant leurs compétences dans les domaines suivants :

- Eau potable : protection et exploitation des ressources naturelles, production et distribution d'eau potable.
- Assainissement : collecte, transfert, traitement des eaux usées et gestion de l'assainissement non collectif.

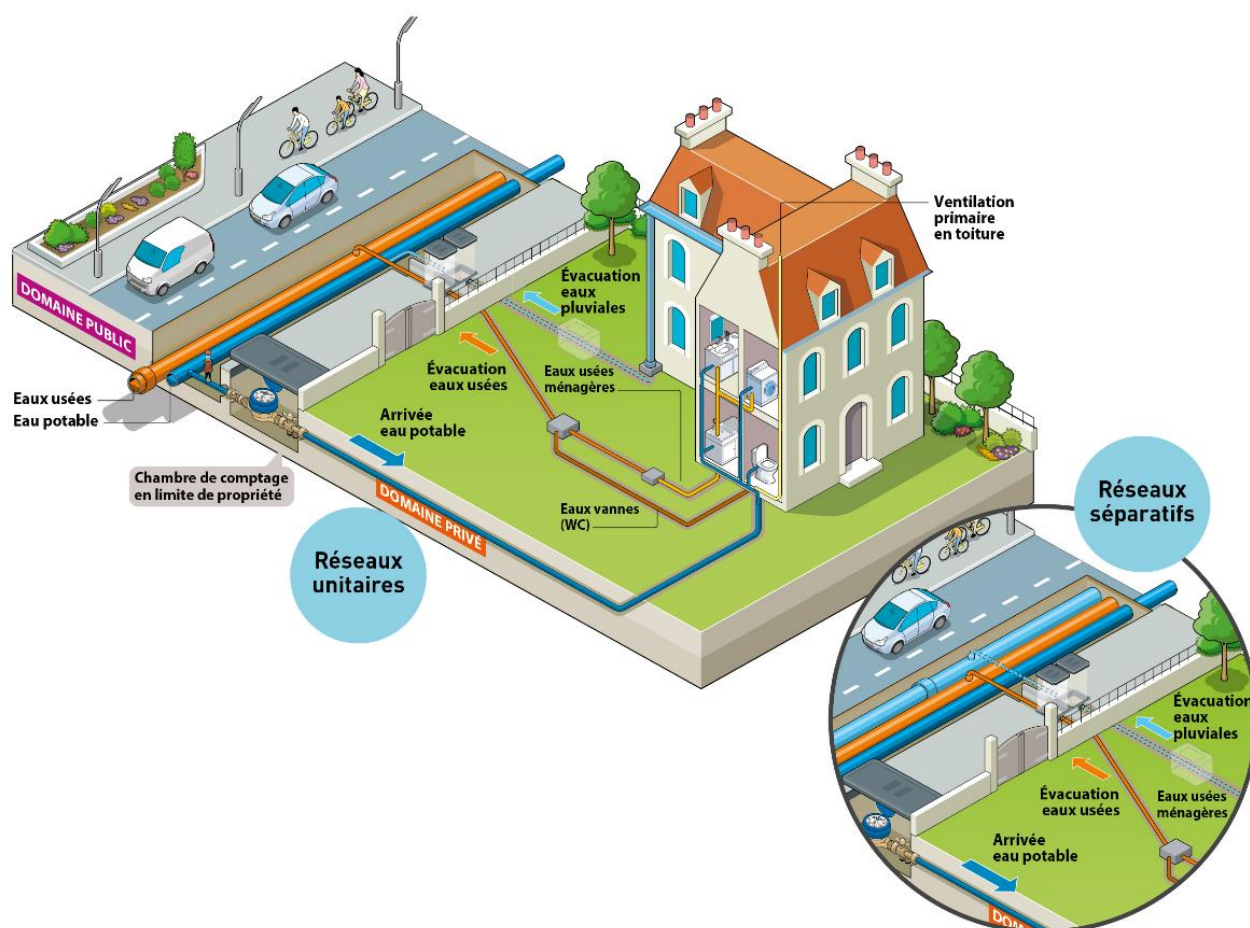
Dans le cadre du partage de certains métiers et savoir-faire, d'autres activités sont intégrées au sein du service public de l'eau du Grand Dax : Pluvial, GEMAPI, Eau Thermale et Boue Thermale.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et conformément aux exigences de la loi NOTRE, les compétences Assainissement et Eau Potable ont été transférées à la communauté d'agglomération du Grand Dax. Les rapports annuels sont donc produits et édités par cette collectivité depuis l'exercice 2020 et uniquement pour les périmètres de la régie du Grand Dax (Dax et Seyresse, puis Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy depuis l'année 2023). Les autres communes du Grand Dax ont fait le choix, en 2019, d'exercer ces deux compétences auprès de syndicats

intercommunaux (SYDEC, EMMA40 ou Eschourdes). Ces syndicats ont la charge de produire leur rapport annuel sur leur territoire de compétence.

1.3.1. GESTION DES BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Les branchements sont constitués des parties publiques du réseau reliant les canalisations aux installations privatives des abonnés. La plaquette « Votre maison est-elle bien raccordée au réseau ? », disponible sur le site internet de la régie des eaux du Grand Dax, permet de rappeler le contexte réglementaire des branchements d'eau potable et d'assainissement.



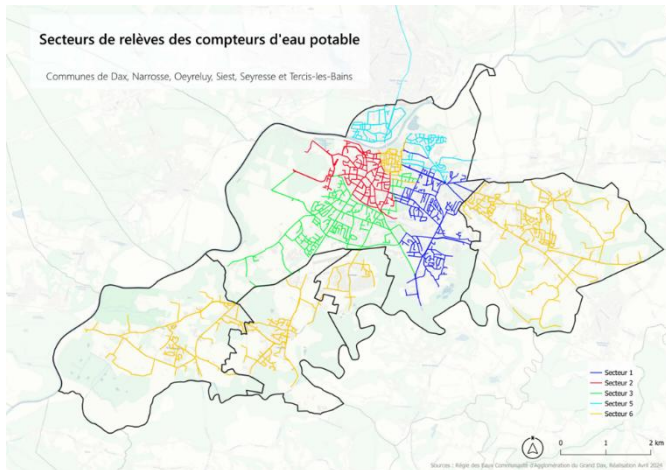
EAU POTABLE

Pour l'eau potable, le compteur délimite, en principe, la partie publique de la partie privée. Le Grand Dax est propriétaire des compteurs. Leur protection et leur entretien courant relèvent de la responsabilité de l'abonné. La part fixe du prix de l'eau potable (abonnement) correspond, en partie, aux charges fixes d'exploitation du réseau et intègre la location du compteur.

La régie des eaux de la CAGD effectue la relève des compteurs

- tous les ans pour les usagers domestiques,
- tous les 2 mois pour les usagers non domestiques ou vente en gros (collectivités).

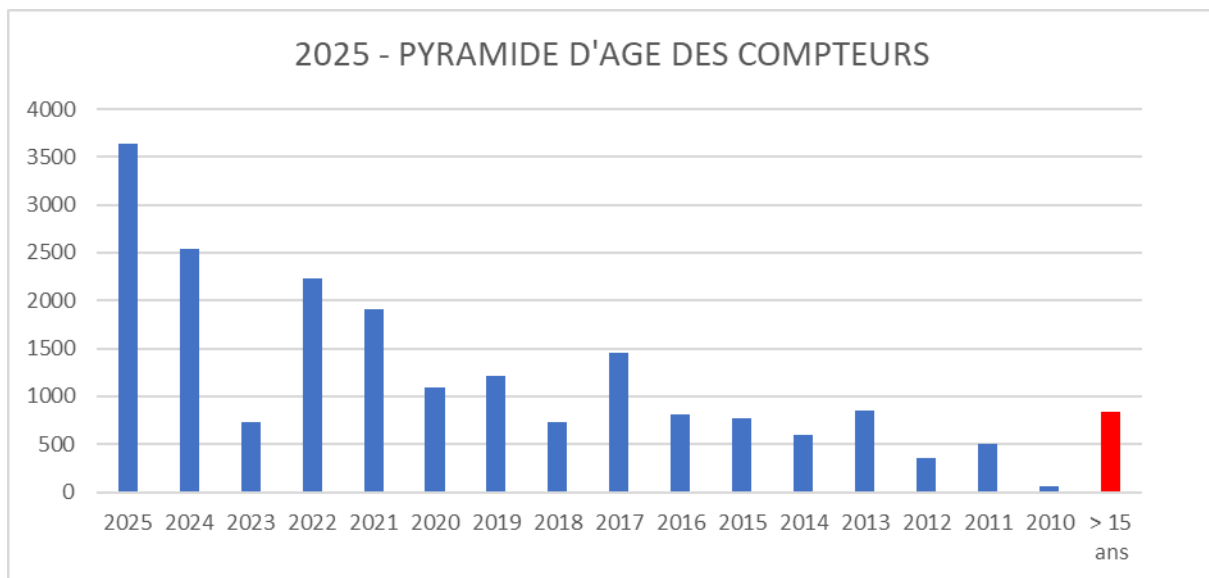
Depuis 2024, un système de relève à distance est en cours de déploiement (radio-relève et télé-relève). Il permet d'améliorer le rapport à l'utilisateur dès 2025 : fermeture, alerte, infos, ...



En 2025, L'O de l'Agglo dénombre **19 515 abonnés Eau Potable**, dont :

- 15 558 abonnés de Dax
- 1 882 abonnés de Narrosse
- 717 abonnés de Tercis-les-Bains
- 667 abonnés de Oeyreluy
- 523 abonnés de Seyresse
- 149 abonnés de Saint-Paul-lès-Dax
- 19 abonnés à Yzosse

La pyramide d'âge des compteurs est la suivante :



L'arrêté du 06 mars 2007 oriente les exploitants d'eau potable vers un renouvellement obligatoire des compteurs individuels tous les 15 ans. La régie des eaux doit donc renouveler, en moyenne, environ 1300 compteurs chaque année.

A ce jour, 96 % du parc est conforme.

En 2023, avec l'intégration de trois nouvelles communes, l'O de l'Agglo augmente son nombre d'abonnés de 20%. Une réflexion générale a donc été menée pour aboutir à la mise en place d'une télérelève. En prévision de la pose de compteurs nouvelle génération, le renouvellement 2023 a donc été volontairement bas, dans l'attente d'un programme et d'un nouveau fournisseur. 2024 retrouve un rythme très soutenu (2 500 compteurs renouvelés). En 2025, le renouvellement est de plus de 3500 compteurs afin de mettre en place une radio-relève ou une télérelève pour tous les abonnés dès 2028.

ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la boîte de branchement délimite la partie publique de la partie privée. Sur le même principe que les installations d'eau potable, le Grand Dax est propriétaire de la partie publique des branchements dont elle assure l'entretien. La part fixe du prix de l'assainissement correspond en partie aux charges d'exploitation du réseau.



1.3.2 SERVICES À L'USAGER

Le service des eaux propose un éventail de services à l'utilisateur :

Ouverture d'un nouveau branchement	Ouverture d'un nouveau branchement : - sous 6 jours, si branchement existant (délai respecté à 100 %) - sous 6 semaines si besoin de création du branchement.	
Accueil et Facturation	Adresse : 6, allée du Bois de Boulogne – 40100 DAX Téléphone : 05.58.90.97.97 Mail : contact-eau@grand-dax.fr	
Information sur la qualité de l'eau	Affichée en vitrine au siège de la régie des eaux. Également disponible sur demande Envoyée aux abonnés avec leur facture d'eau.	
Alerte à la surconsommation	Le service des eaux informe les usagers, par courrier, SMS ou mail, de toute éventuelle consommation jugée anormale au regard des consommations précédentes. En 2025, le service a émis 461 alertes « Forte Consommation », dont 63 ont fait l'objet d'une demande de dégrèvement (retour favorable à 51%).	
Difficulté de paiement	Elaboration d'un échéancier de paiement. Mise en relation avec les partenaires sociaux. La régie des eaux tient à disposition des usagers toutes les informations nécessaires.	
Mensualisation	Depuis 2013, il est possible de mensualiser les paiements des factures d'eau en faisant la demande auprès des services de la régie. En 2025, 51 % des usagers sont mensualisés	
Informations sur les coupures d'eau	La régie des eaux informe les usagers d'une éventuelle coupure d'eau dans les meilleurs délais lorsque les conditions le permettent. Il arrive qu'en fonction de l'urgence, les interruptions de services ne permettent pas de bénéficier d'une information préalable. Taux des interventions non programmées en 2025 : 0,46 ‰ (9 interventions de service non programmées)	
Réclamations	Eau Potable	Assainissement
	0,8 ‰ (16 réclamations)	0,1 ‰ (2 réclamations)

En eau potable, le taux de réclamation diminue de 51 % en 2025. La majorité des réclamations porte sur le souci très ponctuel d'eau trouble. Il s'agit du décollement du biofilm ferreux présent naturellement dans les canalisations et pouvant se retrouver en suspension dans l'eau lors de suppression (essai incendie, purge, casse, nettoyage des réservoirs). Une déferrisation installée à l'Hippodrome et des campagnes de purges permettent de réduire ce désagrément.

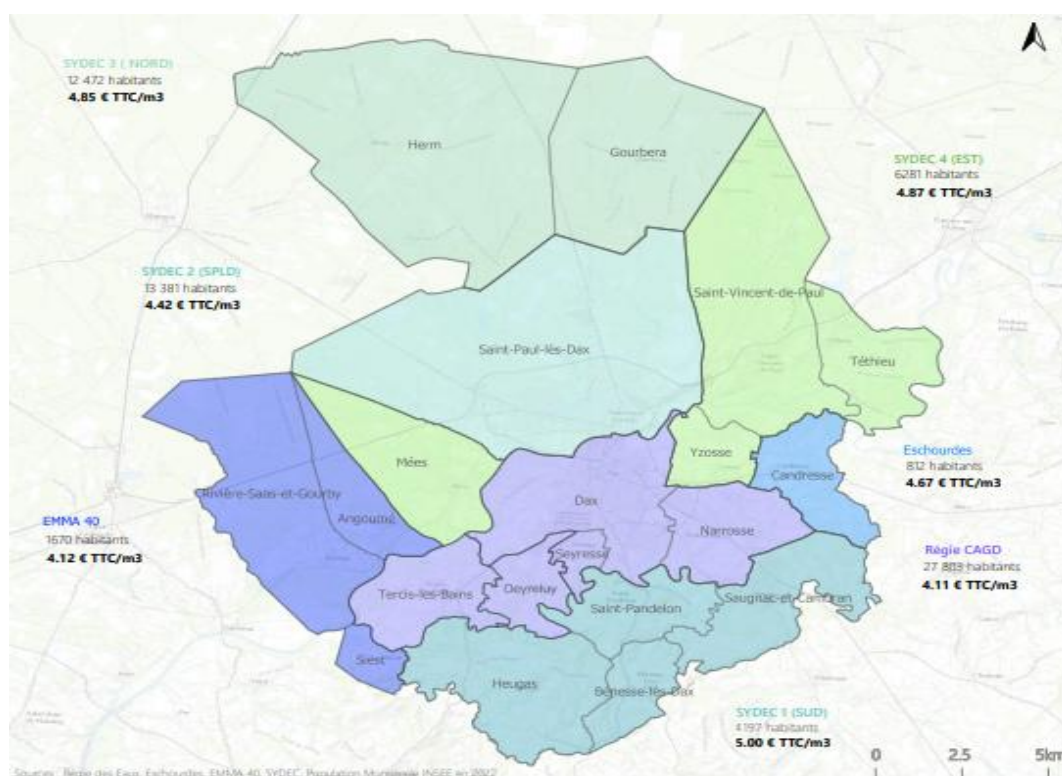
1.4 PRIX DE L'EAU

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Dax au 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'Agglomération a souhaité, définir une politique tarifaire lisible, homogène et équitable pour les communes en régie directe, conformément aux exigences de la Loi Notre de 2015.

Ainsi, si une tranche gratuite est maintenue pour les premières consommations dites « essentielles » (de 0 à 20 m³), le prix du mètre cube reste constant et unique quelle que soit la consommation ou la commune de résidence des usagers.

En 2025, l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) modifie ses redevances directement perçues sur la facture d'eau des usagers, avec pour la première fois une prise en compte de la performance du service. Ainsi, l'utilisateur pourra percevoir une facture d'eau majorée si les services d'exploitation sont peu performants.

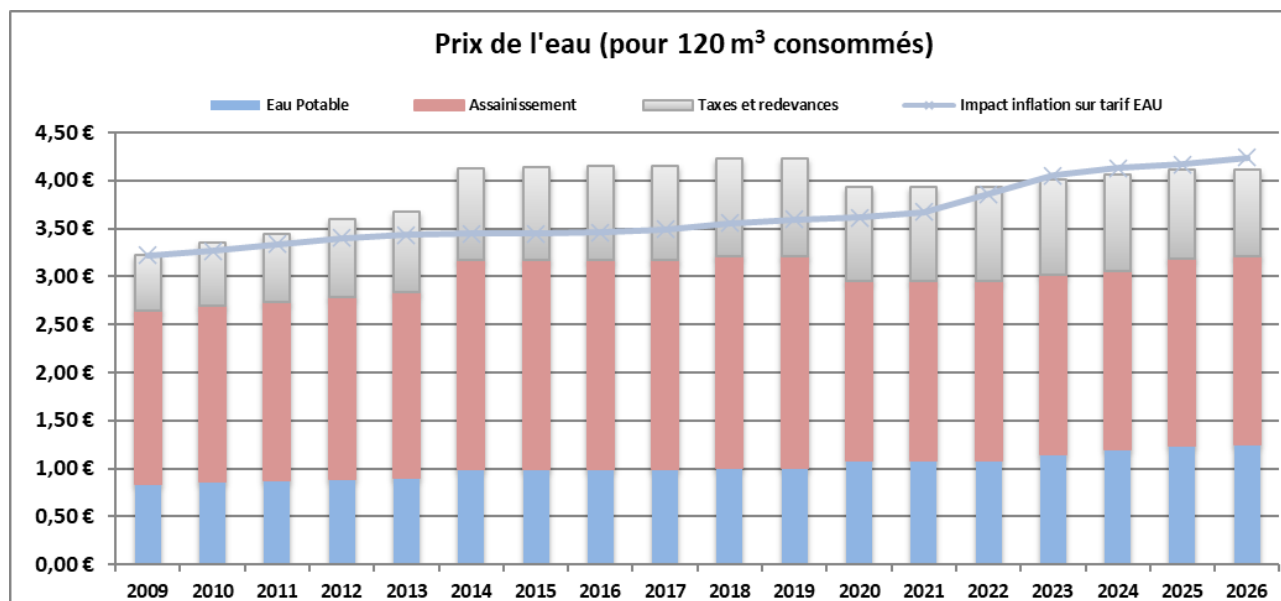
En 2026, la régie des eaux du Grand Dax n'augmente pas le prix de l'eau, maintenu à 4,11 €TTC/m³. Depuis 2020, l'O de l'Agglo garde donc le tarif le plus attractif du Grand Dax.





L'indicateur obligatoire définit le prix de l'eau pour un volume de 120 m³ afin de lisser les effets des parts fixes (abonnement) et variables (prix au mètre cube) et pouvoir comparer les tarifs des collectivités sur un même territoire.

Prix de l'eau pour une facture de 120 m ³			2024	2025	2026
EAU POTABLE	Abonnement annuel		38,58 €	40,12 €	40,52 €
	Prix unitaire du m ³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m ³	1,05 €	1,09 €	1,10 €
	Taxes et redevances	Prélèvement de la ressource	0,12 €	0,12 €	0,12 €
		Lutte contre la pollution	0,33 €	Supprimé	Supprimé
		Consommation Eau Potable		0,32 €	0,32 €
		Performance Eau Potable		0,07 €	0,06 €
		TVA (5,5%)	0,09 €	0,09 €	0,09 €
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m ³)		1,20 €	1,24 €	1,26 €
Prix unitaire T.T.C. (en €/m ³)		1,74 €	1,86 €	1,86 €	
ASSAINISSEMENT	Abonnement annuel		84,00 €	87,36 €	88,23 €
	Prix unitaire du m ³	De 0 à 20 m ³	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		> 20 m ³	1,40 €	1,456 €	1,471 €
	Taxes et redevances	Modernisation des réseaux	0,25 €	Supprimé	Supprimé
		Performance Assainissement		0,11 €	0,10 €
		TVA (10 %)	0,21 €	0,19 €	0,20 €
	Prix unitaire HORS TAXES (en €/m ³)		1,87 €	1,94 €	1,96 €
	Prix unitaire T.T.C. (en €/m ³)		2,33 €	2,26 €	2,26 €
PRIX TOTAL HORS TAXES (en €/m ³)		3,07 €	3,18 €	3,18 €	
Prix TOTAL T.T.C. (en €/m ³)		4,07 €	4,11 €	4,11 €	
Augmentation annuelle		1,2 %	1,2 %	0 %	





2 - LE SERVICE D'EAU POTABLE

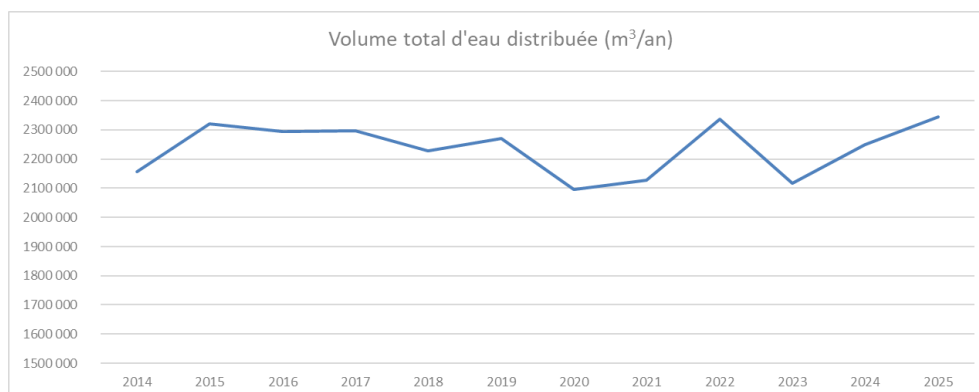
Les cinq communes de la régie du Grand Dax sont interconnectées sur le même réseau de distribution d'eau potable. Les différents transferts observés en 2020 (Dax, Seyresse) et 2023 (Narrosse, Tercis-les-Bains, Oeyreluy) n'ont donc pas eu d'impact sur la qualité des eaux distribuées, issues des mêmes forages de production et du même réseau de distribution. Les enjeux sur les indicateurs de service (qualité de l'eau, production) restent donc dans la continuité de ceux présentés jusqu'ici.

2.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

2.1.1 DÉTAILS DES VOLUMES VENDUS ET DE LEURS UTILISATIONS

En 2025, le service des eaux de la CAGD a vendu 2 344 045 m³ d'eau, ainsi répartis :

Volumes vendus ...	Valeurs (m ³)	Variation annuelle*
Abonnés domestiques	1 836 279	+ 19 %
Abonnés non domestiques (Activités économiques, etc...)	201 188	- 63 %
Export (Vente aux collectivités extérieures)	1732	+ 7,5 %
TOTAL	2 344 045	+ 4 %



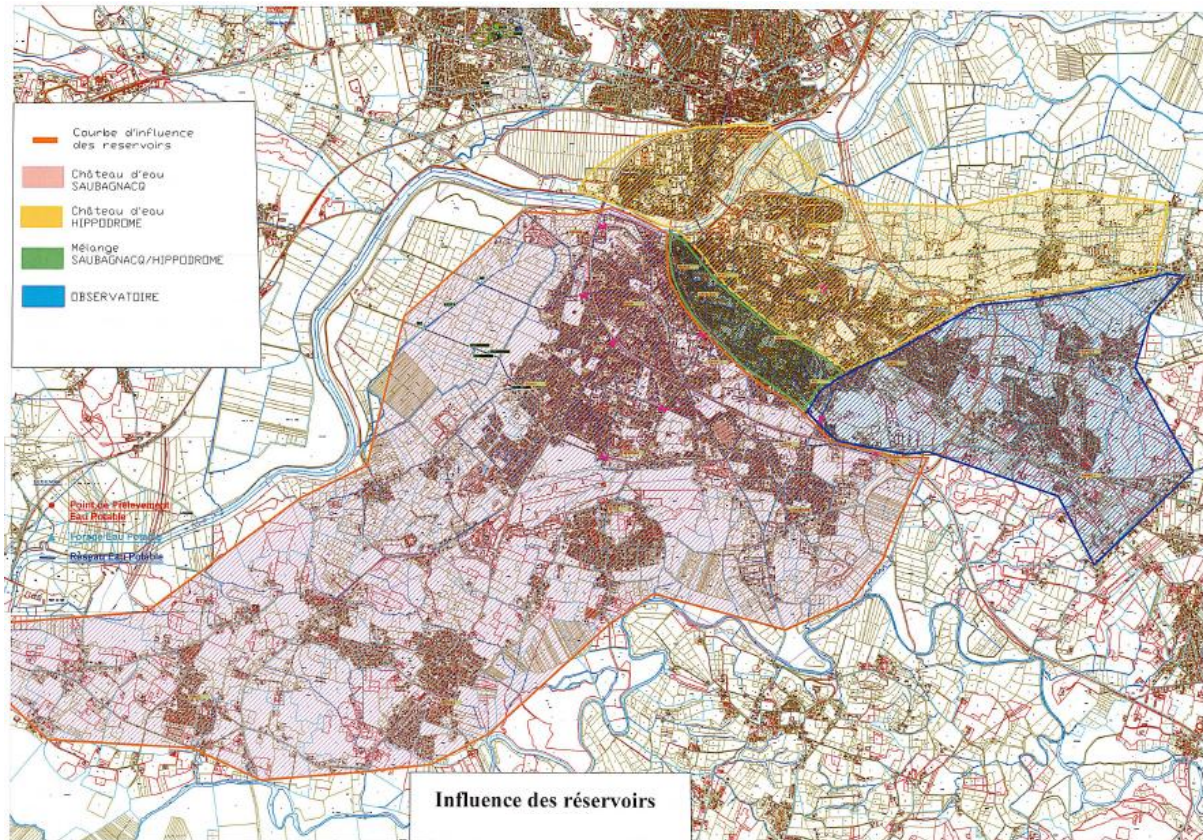
En 2020, le confinement a nettement impacté les consommations d'eau potable, avec une baisse générale de -7,7%. Après un retour à la normale observé en 2022 (+10%), le service enregistre en 2023 une nouvelle baisse significative de -9% sur les volumes distribués, attribués alors aux fuites sur les réseaux des nouvelles communes intégrées (et comptés jusqu'alors dans les volumes en gros).

En 2024 et 2025, la tendance s'inverse à nouveau, avec +6% et +4% de consommations supplémentaires, pour un volume distribué total qui reste dans les tendances de ces dix dernières années.

2.1.2 CONTRÔLE ET QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau potable distribuée par le Service Public de l'Eau du Grand-Dax provient de deux champs captants : Hippodrome (Nord) et Saubagnacq (Sud). Depuis l'arrêt du pompage du forage P3S, il est plus difficile de déterminer les zones de mélange, la conductivité des 2 champs captant étant sensiblement la même.

On peut cependant supposer une stabilisation des zones d'influence de l'Hippodrome (zone jaune) et de Saubagnacq (zone rose) avec un front de mélange au niveau du centre ville (Zone verte) et une zone préférentiellement alimentée par le réservoir de l'observatoire (zone bleue)



On note :

- Une eau de minéralisation moyenne en provenance de **4 forages de l'Hippodrome** (F1H, F2H, F3H et F4H) qui alimente plutôt les quartiers Nord et Est de Dax.
- Une eau de minéralisation sensiblement plus minéralisée pour l'eau de **3 forages de Saubagnacq** (F2S, F5S et F7S depuis le mois de mai 2025) qui alimente plutôt les quartiers Ouest et Sud.
- Une eau de mélange qui remplit le réservoir de l'observatoire la nuit et distribue cette eau majoritairement vers la commune de Narrosse.



Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques des eaux issues des deux sites de production en 2025 :

Paramètres	Hippodrome	Saubagnacq
Température en °C	16.5	18.3
pH	7.70	7.70
Conductivité à 25 °C	261	283
Chlore total mg/L	0.38	0.23
Chlore libre mg/L	0.35	0.19
Turbidité NTU	<0.5	<0.5
Bicarbonates mg/L	139	180
TAC °F	11.4	15.4
TH ° F	10.6	16.6
Calcium mg/L	37.8	59.5
Chlorures mg/L	15.0	18.0
Magnésium mg/L	2.80	4.4
Potassium mg/L	1.80	2.4
Sodium mg/L	11.7	12.6
Sulfates mg/L	0.70	16.5
Ammonium mg/L	0.11	0.04
Nitrates mg/L	< 0.5	5.0
Nitrites mg/L	< 0.01	<0,01
Fer mg/L	< 0.05	0.11

Surveillance réglementaire :

En 2025, comme les années précédentes, l'Agence Régionale de Santé a exercé, en application de la réglementation, le contrôle des eaux produites et distribuées sur Dax. Elle a fait procéder par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes à :

- 26 contrôles sur l'eau issue du champ captant de l'Hippodrome : 2 forages (F1H et F3H), 6 départs de distribution et 18 points sur le réseau de Dax.
- 48 contrôles sur l'eau issue du champ captant de Saubagnacq : 1 forage (F2S), 11 départs de distribution, 13 points sur le réseau de Dax et 24 points répartis sur les communes de Narrosse, Oeyreluy, Seyresse et Tercis.



Le bilan annuel de l'ARS ne tient pas compte des analyses faites sur les ouvrages de production et les seuls les résultats aux départs de la distribution et sur le réseau font l'objet de commentaires.

Ils sont exprimés dans le tableau suivant pour l'année 2025 :

Bactériologie HIPPODROME					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	100 % de Conformité par rapport aux limites de qualité		Nombre de prélèvements	100 % de Conformité par rapport aux limites de qualité	
6	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité	18	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité
	0	0		0	0
Bactériologie SAUBAGNACQ					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	100 % de Conformité par rapport aux limites de qualité		Nombre de prélèvements	100 % de Conformité par rapport aux limites de qualité	
11	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité	37	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité
	0	0		0	1

Sur le plan bactériologique, l'année 2025 est dans la continuité des années précédentes avec un taux de conformité de 100 % sur le secteur de Saubagnacq et de l'Hippodrome.

Physico-chimie HIPPODROME					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des références de qualité	Dépassement des limites de qualité
6	0	0	18	0	0



Physico-chimie SAUBAGNACQ					
Production			Réseau		
Nombre de prélèvements	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité	Nombre de prélèvements	Dépassement des limites de qualité	Dépassement des références de qualité
11	0	1	37	0	0

Sur le plan physico-chimique, il est à noter la bonne qualité des eaux distribuées.

En 2025, l'Ars a rajouté au contrôle habituel la recherche d'une vingtaine de substances parmi les métabolites de pesticides jugés pertinents et devant faire l'objet d'une attention prioritaire au regard des enjeux sanitaires pour les consommateurs.

Aucune présence anormale n'a été détectée.

Auto-contrôles réalisés en interne

En complément du contrôle sanitaire exercé par l'Administration, l'exploitant doit une surveillance sanitaire de sa distribution d'eau potable. Dans ce contexte, le Service Public de l'Eau du Grand-Dax fait intervenir son laboratoire interne pour contrôler la qualité de l'eau produite et distribuée. Des **seuils d'alerte** quelquefois très bas ont été mis en place au sein du document technique DT/11/039-EP afin de prévenir les éventuels écarts de qualité. Ils permettent principalement d'anticiper la gestion des forages ou les interventions d'exploitation.

Ainsi, le laboratoire a réalisé en 2025 au niveau de l'autocontrôle bactériologique :

	Nbre Analyses internes en 2025	< Seuil interne d'alerte
Forages	43	42 soit 97.6 %
Réservoirs de distribution	156	152 soit 97.6 %
Réseau de Dax, Seyresse, Narrosse, Yzosse, Tercis et Oeyreluy	266	249 soit 93.6 %
TOTAL	465	443 Soit 95.2%



On peut noter un taux global de conformité de **95.2 %** aux seuils d'alerte retenus dans le DT/11/039-EP pour les eaux distribuées. Il faut remarquer que les seuils d'alerte sont relativement stricts. Si l'on ne tient pas compte du seuil d'alerte du paramètre « germes revivifiables », le pourcentage de conformité monte à **99.8 %**.

Au niveau des résultats physico-chimiques, les valeurs de pH, conductivité sont conformes aux seuils d'alerte. En ce qui concerne le paramètre Turbidité, aucune valeur supérieure à 2 NTU n'a été retrouvée.

PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable)

Depuis l'année 2020, le Service Public de l'eau du Grand-DAX s'est engagé dans la mise en place d'un PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable). Le PGSSE est une stratégie qui porte sur l'ensemble des mesures préventives et correctives permettant de réduire les risques de détérioration de l'eau identifiée entre les zones de captage et les points de distribution, en passant par les unités de stockage et de traitement. L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau de boisson et ainsi de préserver la santé des populations. L'ARS, l'Agence de l'eau Adour Garonne, la communauté du Grand-Dax ont été associées à cette démarche.

Un comité technique regroupant le responsable du Pôle EAU Grand-Dax, les agents de terrain production et distribution, les agents du laboratoire et du bureau d'études a été constitué. Les 3 premières étapes du programme qui en comporte 6 ont été effectuées en 2021. Le travail a été poursuivi en 2022 et 2023 par le recensement des risques et dangers et la mise en place d'un plan d'actions adapté.

Le programme initié depuis 2020 sur la ville de Dax doit être complété par une extension sur les communes périphériques, à savoir Narrosse, Tercis, Seyresse et Oeyreluy.



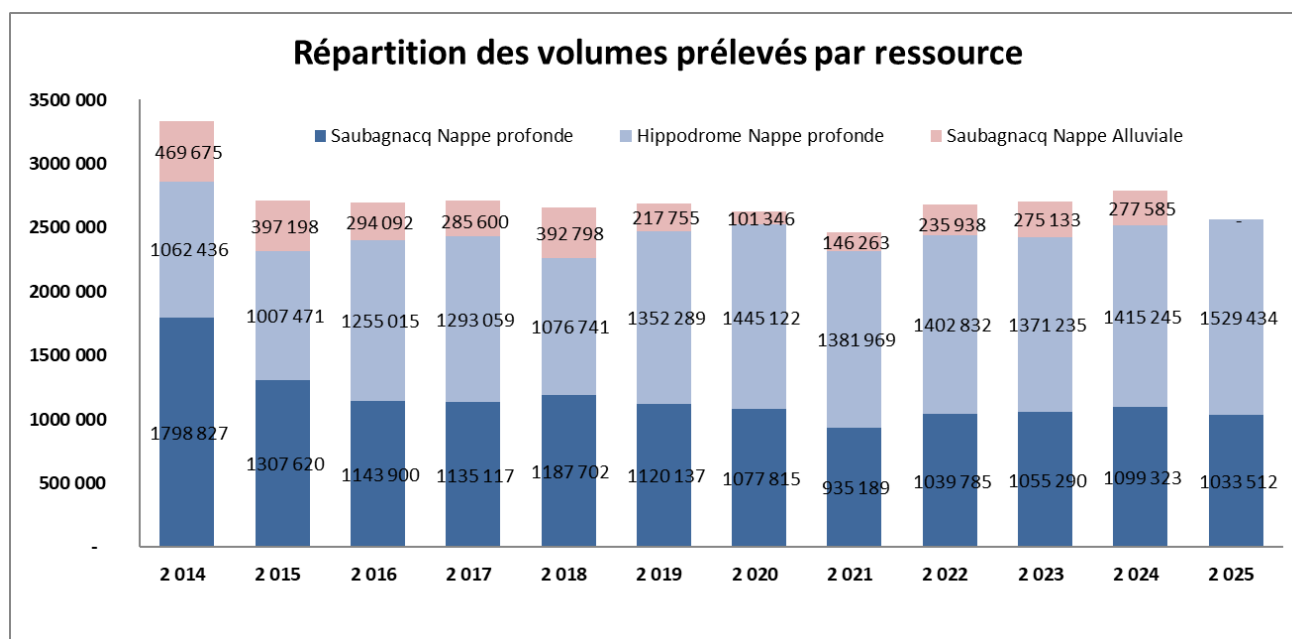
2.2 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

2.2.1 GESTION DES OUTILS DE PRODUCTION EN EAU POTABLE

La gestion optimisée de la ressource en eau et des outils de production est une notion indispensable pour maîtriser les pertes d'eau et les coûts issus de la production.

Trois ressources principales sont interconnectées via trois réservoirs sur le système d'alimentation en eau potable de la ville de DAX. La répartition des volumes produits en 2025, par site de production, est présentée ci-dessous :

Unité de Distribution	Forage	Ressource Naturelle	Volume prélevé en 2025 (m³)	Variation annuelle
Saubagnacq	F2S	Oligocène	382 282	- 9 %
	F7S	Oligocène	243 728	Création
	P3S	60 % Alluviale + 40 % Miocène		Arrêt
	F5S	Oligocène	492 457	- 17 %
	F6S	Miocène		Arrêt
	Total Saubagnacq		1 033 512	- 25%
Hippodrome	F1H	Oligocène	313 221	+ 24 %
	F2H	Miocène	412 914	+ 11 %
	F3H	Oligocène	420 665	+ 7 %
	F4H	Oligocène	382 634	- 4 %
	TOTAL Hippodrome		1 529 434	+ 8 %
TOTAL	Volume total prélevé		2 562 946	-8 %



Le volume total produit est de 2 562 946 m³ (soit une baisse de 8 % des volumes prélevés), à mettre en parallèle avec la hausse de 4 % des volumes distribués, laissant ainsi présager une hausse très marquée du rendement réseau.

Suite à l'identification de pesticides (Métolachlore) sur les forages de la nappe alluviale de Saubagnacq en 2014 (P3S et F6S), les équilibres entre les ressources ont évolué pour solliciter à minima cette nappe du plio-quatenaire et distribuer une eau de qualité, conforme à la réglementation (cf. paragraphe Qualité de l'eau). Depuis 2015, la part alluviale a diminué de 78%, pour concentrer l'effort sur la nappe profonde de l'hippodrome (+36%).

Depuis 2022, au vu des bons retours d'analyses du forage P3S (nappe alluviale), ce dernier a été d'avantage sollicité. En 2025, suite à l'annulation de l'arrêté d'exploiter de la Préfecture, les ressources alluviales ont à nouveau été suspendues. Ainsi, 100% de l'eau distribuée était issue de la ressource profonde.

Les agents en charge de l'exploitation de ces unités opérationnelles ont assuré les différents niveaux d'entretien :



- Lavage et désinfection de l'intérieur des réservoirs en avril 2025. Cette opération a été menée avant le début de la pleine saison thermique.
- Renouvellement des installations : entretien et renouvellement des installations électro-mécaniques (pompes, moteurs, équipements de traitement).
- Entretien et renouvellement des installations hydrauliques et des appareils spécifiques de branchement.
- Inspection des forages.
- Gestion de la télégestion pour les mesures à distance.
- Autocontrôles et analyses physico-chimiques et microbiologiques.

A noter également que le service a lancé depuis 2020 une prospective pour remplacer le forage F3S par un nouvel ouvrage (F7S). Le forage a été creusé en 2021 et les essais de pompage dans la nappe Oligocène sont encourageants. En 2022 et 2023, une demande d'autorisation a été effectuée auprès de services de l'Etat pour rendre ce forage opérationnel en mai 2025 (enquête publique effectuée courant de l'été 2024).

2.2.2 GESTION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

DESCRIPTION ET TAUX DE CONNAISSANCE

Le linéaire du réseau de distribution d'eau potable (228 km) par commune est le suivant :

- 137 km sur la commune de Dax,
- 41 km sur la commune de Narrosse,
- 17 km sur la commune de Oeyreluy,
- 23 km sur la commune de Tercis-les-Bains,
- 10 km sur la commune Seyresse.

A ce jour, les informations topographiques complètes du réseau sont relevées sur fond cadastral, et saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du Grand Dax.

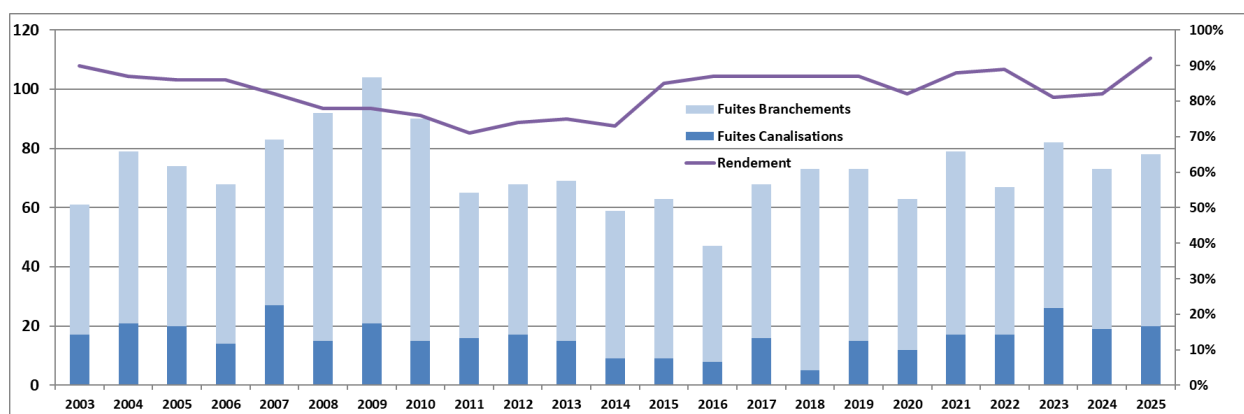
D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 réactualisées par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est de 96/120 (cf. tableau présenté ci-après).



Etape définie par l'arrêté du 02/12/2013				Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages)				10/10	SIG
Mise à jour des plans				5/5	En continu
sous-total 1				15/15	15 points minimum pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre, catégorie)				15/15	100% du réseau recensé
Inventaire période de pose				11/15	60% des périodes de pose disponibles
sous -total 2				41/45	> 40 points minimum pour poursuivre
Localisation ouvrages annexes (vannes, hydrants...)				5/10	SIG
Inventaire pompes et équipements électromécaniques				10/10	Disponible sur GMAO
Localisation des branchements				5/10	SIG
Carnet métrologique (avec date de pose de compteurs)				10/10	Référencement sur Ω (logiciel de facturation)
Document répertoriant les recherches en pertes d'eau, date et réparations				5 / 10	En continu
Document répertoriant les réparations purges et renouvellement				10/10	Cf. Page suivante
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau 3 ans minimum				5 / 10	
Modélisation hydraulique permettant d'apprécier le temps de séjour				5/5	Schéma Directeur validé en 2019.
TOTAL				96	/120

Depuis 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation des données à un nouvel outil SIG nécessitant des actualisations importantes. La prise en compte du réseau de trois communes en 2023 augmente significativement le linéaire total (+40%) et impacte également cet indicateur (données en cours de maitrise).

RÉPARATIONS ET GESTION DES FUITES



En 2025, la régie du Grand Dax a réparé 78 fuites, dont 20 sur canalisations. Le réseau de la ville de DAX représente 60% du linéaire AEP et 68% des fuites. **En 2025, une attention majeure est portée sur le débit nocturne et les actions préventives (recherches de fuites, comptage, etc...).**



RENOUVELLEMENT ET EXTENSION

En 2025, le service des eaux a effectué 4 opérations majeures de renouvellement du réseau, toutes sur la commune de DAX :

Rue	Longueur du réseau renouvelé (en mètres linéaires)	Nombre de branchements neufs
Rue Jean Mermoz	450	32
Rue des Cités (2^{ème} partie)	245	25
Boulevard Yves du Manoir	495	1
Rue des Tourterelles	500	40
TOTAL 2025	1 690 ml	98

Les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1 690 ml de linéaire renouvelé contre 1 565 ml en 2024, 1875 ml en 2023, 1095 ml en 2022 et 870 ml en 2021.

Les données sur les travaux de réseaux peuvent également être résumées dans le tableau suivant :

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau	228km
Renouvellement du réseau	1 690 ml
Renouvellement du réseau 2025	0,74 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,74 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,74 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 135 ans. Malgré un linéaire renouvelé en augmentation depuis 2023, le taux de renouvellement reste stable car l'intégration des 3 communes a augmenté la longueur totale du réseau en 2023.





2.2.3 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE EAU POTABLE

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant pour l'activité eau potable :

2025	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice N
Fonctionnement	4 307 396.71 €	4 960 198.47 €	652 801.76 €
Investissement	2 000 151.60 €	2 009 750.74 €	9 599.14 €
TOTAL	6 307 548.31 €	6 969 949.21€	662 400.90€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget eau potable.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés au service de Gestion Comptable de Dax pour poursuivre les recouvrements.

En 2025, le taux d'impayés diminue, il passe de 3.04% à 2.93%.

		2022	2023	2024	2025 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3.74%	3.76%	3.04%	2.93%
	Montant	112 722€	116 781€	103 691€	106 052€

(1) Le taux d'impayés 2025 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/24 et le 31/12/24 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/25 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2024" (dont sont déduits les frais divers et les rattachements de 2023) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2025" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2024).

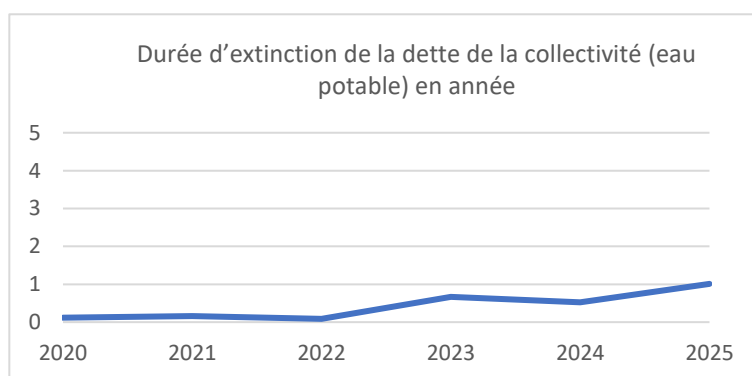
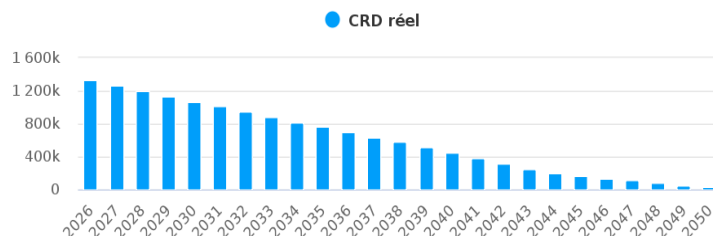
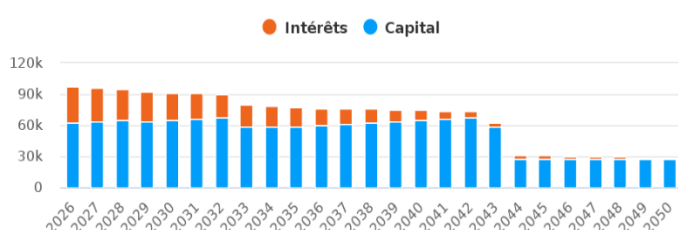


EXTINCTION DE LA DETTE

Avant 2020, le budget annexe de l'eau potable n'était pas grevé par l'endettement.

Depuis le 01/01/2020 (date du transfert des compétences à la CAGD), le budget eau potable CAGD a intégré 2 emprunts réalisés par la commune de SEYRESSE. A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse.

En 2025, un emprunt de 700 000€ a été réalisé.



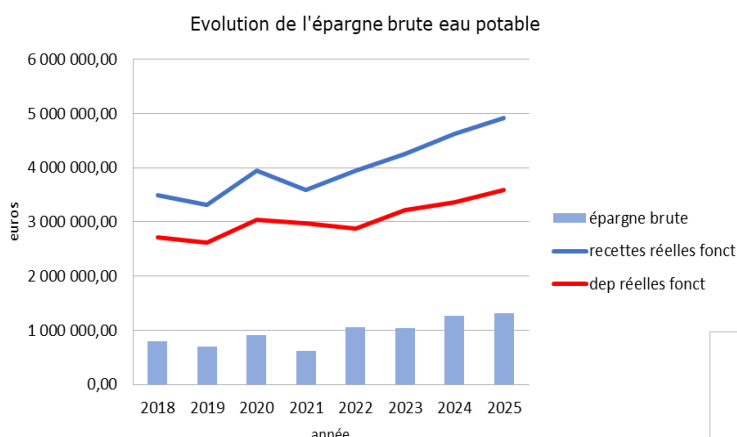
La durée d'extinction de la dette est de 1.01 an en 2025, avec un capital restant dû de 1 328 748.84€ (au 31/12/2025).

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	4 307 397	Recettes	4 960 198
Dépenses d'exploitation	2 682 604	Ventes d'eau	4 484 724
Masse salariale	18 333	Autres produits (IJ, Stock)013	342 417
Redevance agence de l'eau	592 595		
Autres charges gestion courante	53 107	Autres produits gestions courante	43 387
Charges financières	24 638		
Dépenses exceptionnelles +provisions	225 550	Recettes exceptionnelles+reprises	47 461
Dotations aux amortissements	710 569	Amortissement des subventions	42 209
Résultat de fonctionnement			652 802

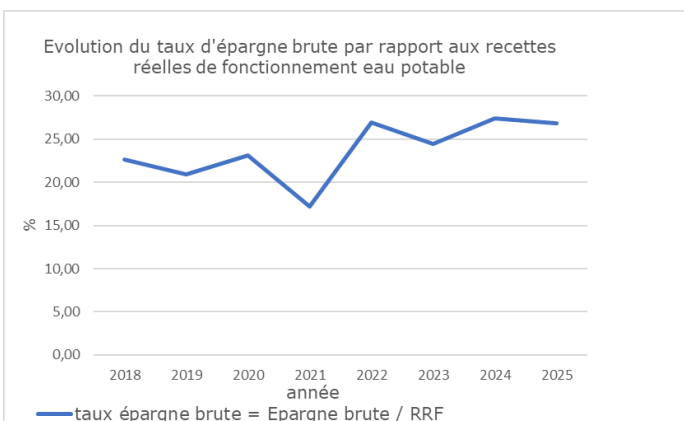


EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Evolution de l'épargne brute : L'épargne augmente à 1 321€ en 2025 contre 1 266€ en 2024.

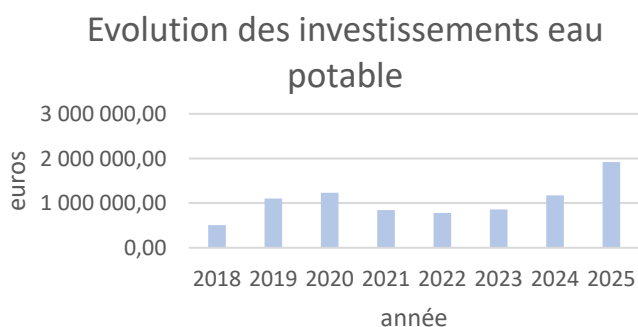
(Les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.)



Le taux de l'épargne brute représente 26.86% des recettes courantes en 2025. Ce ratio est en très légère baisse par rapport à l'année 2024.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1	
Dépenses	2 000 152	Recettes 2 009 751
Immobilisations incorporelles	48 828	Subventions d'investissement reçues
Immobilisations corporelles - matériel..	793 691	
Travaux en cours	1 080 942	
		Autres réserves
Remboursement capital des emprunts	33 492	Emprunts
Amortissement des subventions	42 209	Amortissement des immobilisations
Autres dépenses d'ordre	990	Autres recettes d'ordre
Résultat d'investissement		9 599



En 2025 : 1 923 491€ de dépenses en investissement réalisées



2.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

2.3.1 GESTION DU RÉSEAU

RENDEMENT DU RÉSEAU

Le rendement du réseau permet de connaître la qualité de la distribution et de déceler les problèmes de fuite ou de comptage. Il est calculé ainsi :

Rendement Réseau = (Volume Consommé) / (Volume Produit), avec :

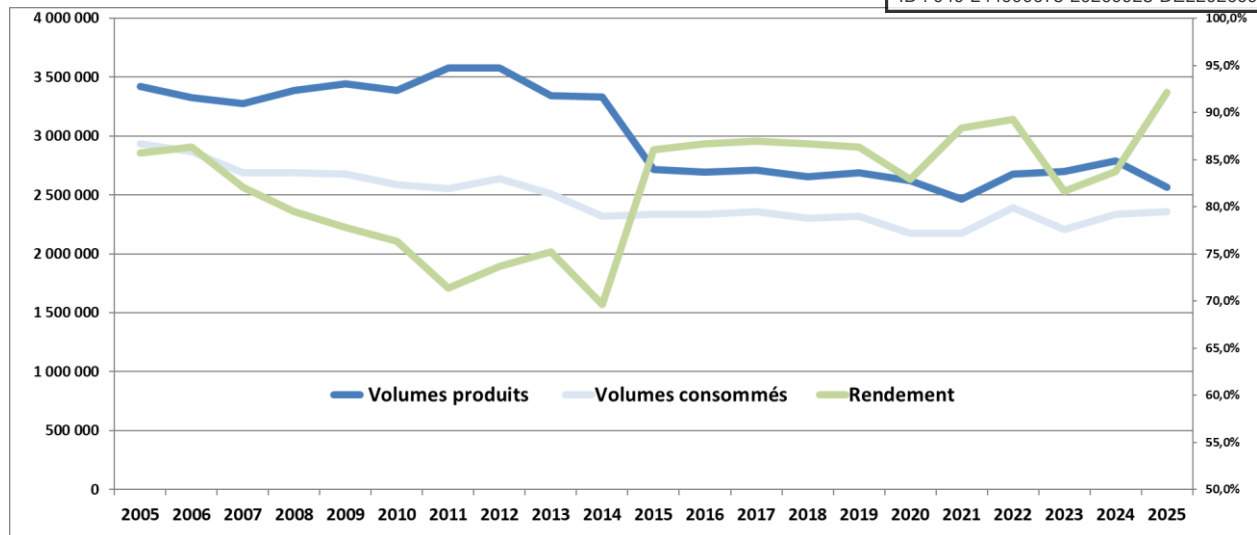
- « **Volume consommé** » : volumes vendus + volumes estimés non comptés, incluant les prélèvements de voirie, les essais incendie, les purges de réseau, les consommations des gens du voyage, les consommations de chantier, la propreté urbaine, consommation propre du service, etc.
- « **Volume Produit** » : volume en sortie des unités de traitement, ajusté par la différence entre les imports et les exports liés aux interconnexions avec les autres collectivités.

Si la réparation d'une fuite majeure en 2015 a largement contribué à l'amélioration de la performance du système de distribution, il est important de noter que d'autres actions préventives sont ponctuellement engagées depuis 15 ans : mise en place de loggers, contrôle des purges et vidanges, contrôle vannes, recherche visuelle, remplacement compteurs et individualisation des comptages, etc...

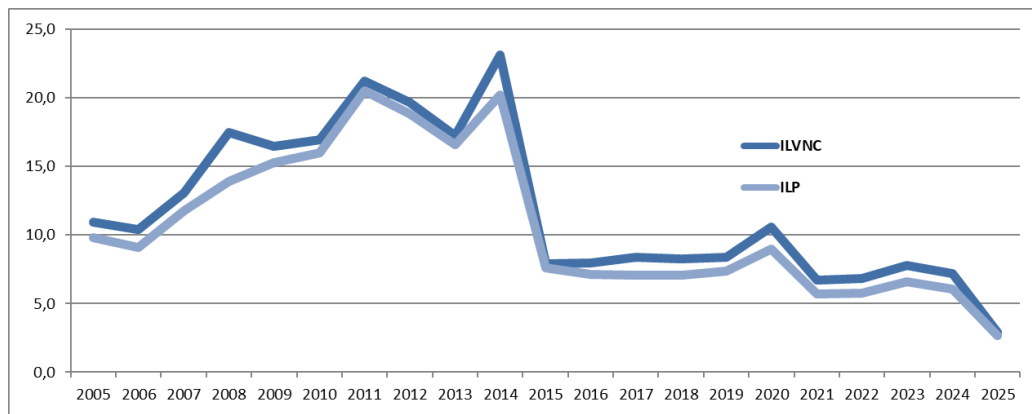
En 2021, tandis que le nombre de fuites réparées atteint son plus haut pic sur la dernière décennie, le rendement réseau est supérieur à 88%. Le résultat est consolidé en 2022, avec les mêmes conclusions. En 2023, avec **81** km de réseaux nouveaux, le rendement du réseau chute de plus de 7%.

En 2025, le service met en place des campagnes efficaces de recherches de fuites sur une grande partie du réseau. Les fuites sont réparées et le rendement réseau atteint 92%, son plus haut niveau depuis plus de 24 ans.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement	87 %	87 %	87 %	83 %	88%	89%	82%	84%	92 %
ILVNC (Indice linéaire des Volumes non consommés)	8,4	8,3	8,4	10,6	6,7	6,8	7,8	7,2	2,9
ILP (indice linéaire de Perte)	7,1	7,1	7,4	9,0	5,7	5,7	6,6	6,0	2,7



Dans la continuité des résultats observés sur le rendement du réseau, les ILS (indices linéaires) baissent eux aussi de façon significative, confirmant les chiffres 2025



En 2023, le transfert des trois communes a augmenté le linéaire de réseau de distribution de **81km**. Les communes intégrées en 2023 étaient jusqu'à alors enregistrées dans les ventes en gros et la régie CAGD se contentait d'alimenter les compteurs généraux des communes. Avec une augmentation du linéaire en gestion, le rendement diminue et les indices linéaires de perte augmentent.

En 2024, d'importantes recherches sur le réseau ont notamment mis en avant des fuites importantes et difficilement identifiables sur le réseau de Seyresse et rue Carnot (Dax). Le rendement réseau augmente en 2024 de +2%.

En 2025, les campagnes importantes de recherche de fuite sont efficaces. Elles permettent d'atteindre un rendement de 92%, soit une « économie » d'environ 10% du volume d'eau produit (200 000 m³).



2.3.2 GESTION DE LA RESSOURCE

Les points de production (puits, forages, ...) doivent faire l'objet d'une protection afin d'éviter l'intrusion dans la ressource de pollutions et contaminations, diffuses ou accidentelles. Il s'agit le plus souvent de périmètres de protection limitant voire interdisant certaines activités à proximité des captages. Un indicateur, établi par l'arrêté du 2 mai 2007, permet d'évaluer l'avancement de la protection de la ressource. Il est repris dans le tableau suivant :

Commune	Nom Forage	N° Sous-sol	Banque	Arrêté DUP	Indice Protection	Débit nominal en m³/j
Dax	F2S	09771X0030		14/01/1991	80 %	994
	F7S	BSS004HWWG		12/05/2025	80 %	2 960
	F5S	09771X0160		23/02/2000	80 %	2 428
	F6S	09771X0191		11/06/2019	80%	600
	P3S	097711X0007			80 %	1 410
Saint-Paul-lès-Dax	F1H	09505X0006		21/09/1990	80 %	504
	F2H	0905X0010		21/09/1990	80 %	608
	F3H	0905X0012		21/09/1990	80 %	772
	F4H	09505X0018		21/09/1990	80 %	884
TOTAL débit nominal jour (m³/j théorique)						9 221
INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE TOTAL						80 %

Pour la ressource captée par les forages F6S et P3S, la procédure s'est achevée courant 2019 avec l'arrêté préfectoral du 11 juin 2019. A noter une procédure d'annulation en justice sur cet acte réglementaire, annulé depuis le 31 décembre 2024.

A noter également la création d'un nouveau forage F7S (en remplacement du F3S à l'arrêt) autorisé depuis le 12 mai 2025 pour un volume annuel maximal de 525 600 m³.



3- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

En 2020, la fusion des régies de Dax et Seyresse regroupe au sein de la CAGD les équipements des deux communes de façon transitoire : station d'épuration de Dax et station d'épuration de Seyresse.

En 2023 :

- La station d'épuration de Seyresse, vieillissante, est remplacée par un poste de refoulement raccordé au système d'assainissement de Dax.
- La régie intègre 3 nouvelles communes : Narrosse et Oeyreluy sont déjà raccordées au réseau d'assainissement via des postes de refoulement. La commune de Tercis-les-Bains dispose d'une station communale spécifique, maintenant sous exploitation de la régie du Grand Dax.

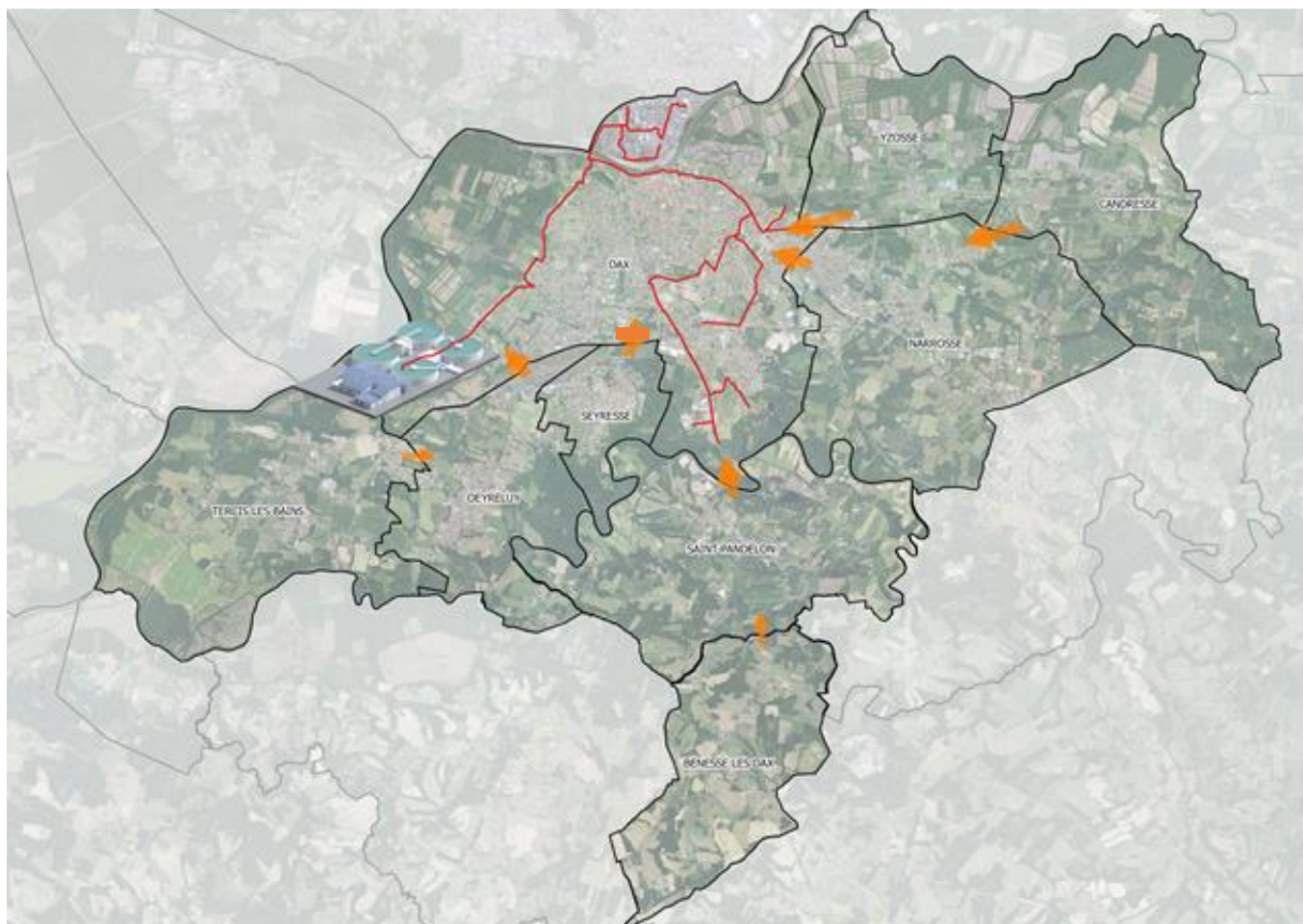
3.1 QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER

3.1.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Sur le territoire de la régie du Grand Dax, en 2025, plus de 19 500 abonnements sont recensés au service d'assainissement (incluant tous les entrants et sortants de l'année).

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Population totale de la zone collectée
DAX	22 109 + 12 000 saisonniers
NARROSSE	3 387
CANDRESSE	872
YZOSSE	386
SAINT-PANDELON	749
SEYRESSE	1 029
BENESSE-LES-DAX	596
OYERELUY	1 493
TERCIS-LES-BAINS (TOTAL)	1 359
(Lotissement de l'aiguille> DAX)	250
Total	41 579 vers STEP DAX 1 109 vers STEP TERCIS

En 2025, la totalité des habitations présentes dans le zonage d'assainissement collectif du Plan Local d'Urbanisme a la possibilité de se raccorder au réseau EU pour la commune de DAX. Ce zonage sera prochainement actualisé pour la commune de Seyresse en vue du projet de raccordement. **Taux de desserte par des réseaux de collecte EU = 100 %**



3.1.2 TAUX DE DÉBORDEMENT DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le réseau d'assainissement est un réseau gravitaire où le débit des effluents suit la pente naturelle du réseau. En cas de fortes pluies ou d'obstruction intempestive, il peut arriver que les eaux collectées mettent en charge le réseau, puis remontent jusqu'au prochain exutoire qui peut s'avérer être dans une installation privative.

Avec une pluviométrie totale de 1020 mm et 149 jours de pluie, l'année 2025 a été peu impactante sur les réseaux unitaires d'assainissement (malgré 9 jours à plus de 23mm). Après 2024 (1460mm) et 2023 (1257 mm) où les fortes pluies se sont enchaînées, le Grand Dax connaît en 2025 une année légèrement au-dessus de la moyenne annuelle (967mm).

Ainsi, en 2025, aucun débordement n'a été recensé en domaine privé.

Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est donc de 0 dossier pour 1 000 habitants.



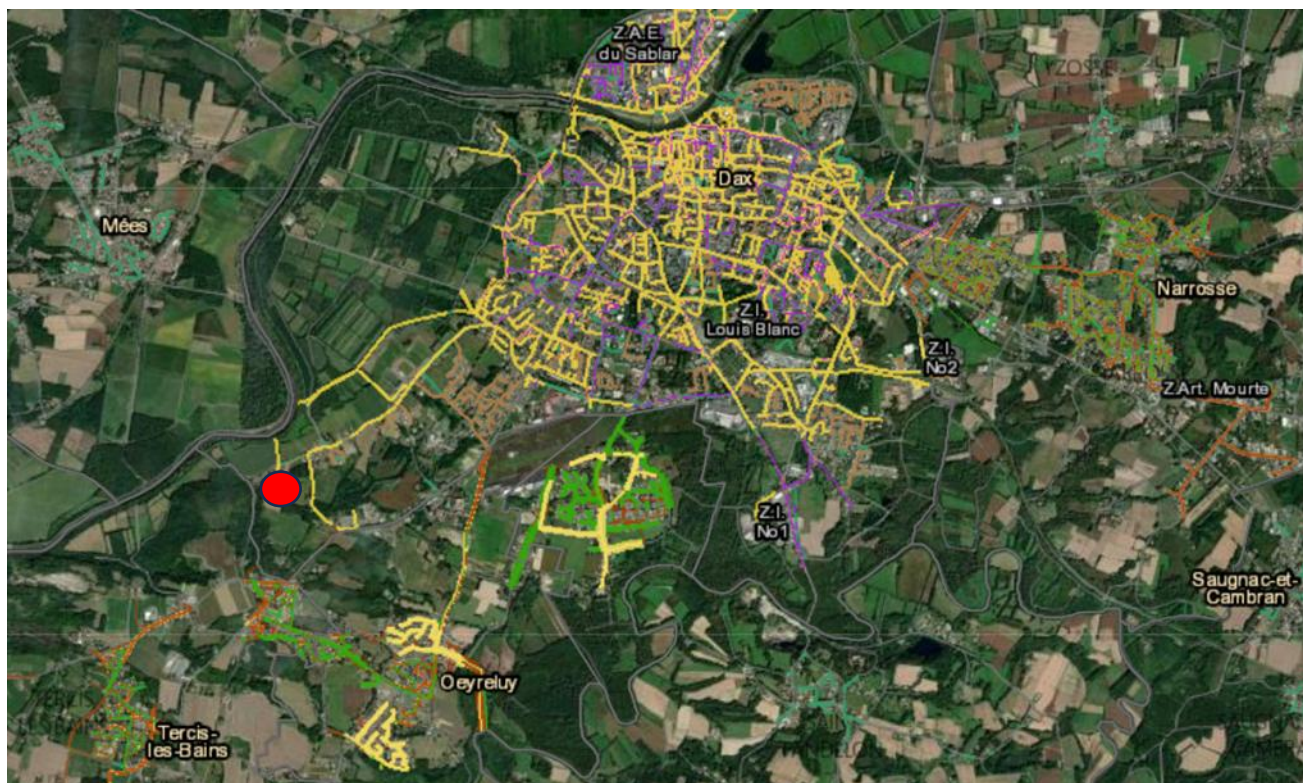
3.2 GESTION FINANCIÈRE ET PATRIMONIALE

3.2.1 GESTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement de la régie du Grand Dax est composé de 199 km de conduites récoltant les eaux usées domestiques et 188 km de conduites d'eaux pluviales sur la CAGD, dont 92 km sur les 5 communes de la régie des eaux :

Linéaire en Km	Dax	Seyresse	Narrosse	Tercis Les Bains	Oeyreluy
Réseau séparatif d'eaux usées	40	4	23	9	6
Réseau séparatif d'eaux pluviales	58	7	17	6	4
Réseau unitaire	107	4	0	0	6

Les informations topographiques complètes du réseau d'assainissement sont saisies sur le SIG (Système d'Information Géographique) du service.



Ce réseau est équipé de 36 postes de refoulement permettant d'assurer les écoulements vers la station d'épuration.



D'après les prescriptions de l'arrêté du 02 mai 2007 modifié par l'arrêté du 02 décembre 2013, le taux de connaissance du réseau est ainsi défini :

Etape définie par l'arrêté du 02 décembre 2013	Note	Observations
Plan (Localisations + ouvrages annexes)	10/10	SIG
Mise à jour des plans	5/5	En continu
Sous-total 1	15/15	15 points pour poursuivre
Inventaire réseau (linéaire, matériau, diamètre)	15/15	SIG
Inventaire date de pose	11/15	60 % renseignés
Sous -total 2	41/45	> 40 points pour poursuivre
Altimétrie canalisations (pour 50 % du réseau minimum)	5/15	85 % disponibles (SIG et plans)
Localisation et description des ouvrages annexes (PR, DO, ...)	10	SIG
Inventaire et mises à jour des équipements électromécaniques	10/10	
Localisation et nombre de branchements	10/10	SIG
Localisation interventions (curage, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	5/10	
Programme pluriannuel d'enquête, ITV, auscultation du réseau	5/10	
Programme pluriannuel de renouvellement du réseau	5/10	Fonction des autres intervenants VRD
TOTAL	91/120	< 40 points minimum (sous-total 2)

Grâce à un travail d'inventaire sur le patrimoine existant et au Schéma Directeur d'Assainissement, le service a pu identifier les périodes de poses de canalisations pour 85% du parc.

En 2022, cet indicateur est à la baisse en raison de l'adaptation à un nouvel outil SIG, nécessitant des actualisations importantes.

En 2023, l'intégration de trois communes augmente significativement le linéaire total (+32%) et impacte à nouveau cet indicateur, qui passe à 91/120 (stable en 2024 et 2025 dans le cadre de la mise à jour de l'outil SIG).



ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CURATIF

	2021	2022	2023	2024	2025
Enquêtes de raccordement	737	679	706	599	672
Curatif Nombre d'affouillements EU	65	62	40	52	56
Nombre d'obstructions et débordements EU	66	65	49	29	43
Nombre de points noirs	2,5	1,3	1,3	1,3	0
Prév Linéaire du réseau EU curé (ml)	5 316	4 488	4 003	10 297	17 332

Hors événement exceptionnel en 2020, le nombre de points de réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage (pour 100 km de réseau) diminue nettement grâce aux travaux engagés rue des Grillons en 2022 (Dax). Le nombre d'obstructions et de débordements a toutefois augmenté en 2025 pour retrouver le niveau de 2023.

L'augmentation de sollicitations pour affouillement de 2020 à 2022 diminue ensuite grâce à des actions d'entretien et réparations préventives.

En 2025, 17,3 km de réseau EU sur 9 communes ont pu bénéficier d'une inspection et d'un hydrocurage préventif.

Les enquêtes de raccordement liées aux ventes immobilières sont encore à un très haut niveau avec une augmentation de 12 % entre 2024 et 2025. En cinq ans, le nombre de diagnostics IMMO (avant une vente immobilière) a presque doublé. Depuis 2023, une cellule centrée sur les divers diagnostics (SPANC, Pluvial, Vente immo, ...) a été créée au sein de services.

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

En 2025, le service Assainissement a effectué 9 opérations de travaux sur les réseaux d'assainissement d'eaux usées et unitaires :

Commune	Adresse	Longueur du réseau EU renouvelé (ml)
DAX	Rue des Cités	360
	Rue Jean Mermoz	355
	Rues Racine-Boileau	177
	Rue des Colibris	170
	Rue Saint-Exupéry	126
	Rue Sel Gemme	266
	Rue d'Aygue Rouye	60
	Boulevard des Sports	57
NARROSSE	Chemin des Brandes	300
	TOTAL 2025 (Eaux usées/unitaire)	1 871 ml

Les services ont amélioré le renouvellement du réseau avec 1 871 ml de linéaire renouvelé en 2025 contre 1 400 ml en 2024, 1435 ml en 2023, 1 550 ml en 2022 et 870 ml en 2021.

Données réseau	Valeurs
Longueur Totale du réseau EU	199 km
Renouvellement du réseau EU	1 871 ml
Renouvellement du réseau 2025	0,94 %
Renouvellement du réseau sur 5 ans	0,79 %

Conformément à l'arrêté du 02 mai 2007, le taux de renouvellement du réseau est calculé sur les 5 dernières années et s'élève à 0,79 %, soit une durée de vie moyenne théorique des canalisations d'environ 127 ans.

Les travaux de réhabilitation ou de remplacement des collecteurs visitables de gros diamètres (rue des Colibris, rue d'Aygue Rouye) représentent des investissements lourds pour de faibles linéaires réhabilités.



Rue d'Aygue Rouye - Aqueduc existant avec radier explosé



Remplacement de l'aqueduc par une canalisation en PRV DN 1600 mm

3.2.2 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERCIS-LES-BAINS



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Descriptif	
Date de mise en eau	1995
Type	Boues biologiques
Milieu récepteur	LUY
Dimensionnement	
Débit journalier	180 m ³ /jour
Charge journalière	5,4 kg DBO ₅ /jour
Équivalent-habitant en traitement pollution	1 200

CONTEXTE

Un Schéma Directeur d'assainissement pluvial a été établi en 2017 sur les communes de Tercis-les-Bains et Oeyreluy. Il n'existe pas de zonage d'eaux usées sur Tercis-les-Bains, mais toute la commune est raccordée à la station d'épuration, hormis le quartier de l'Aiguille (raccordé via Oeyreluy à la station d'épuration de Dax).

L'arrêté d'exploitation de la station d'épuration de Tercis-les-Bains est en vigueur depuis le 15 février 1995. L'annexe 4.1 est intégrée au PLUi-H du Grand Dax, approuvé le 18 décembre 2019.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Deux bilans de 24 heures ont été effectués :

- du 05 au 06 mars 2025,
- du 09 au 10 septembre 2025.

Les deux bilans 2025 ont mis en avant la conformité de traitement de la station d'épuration de Tercis-les-Bains.

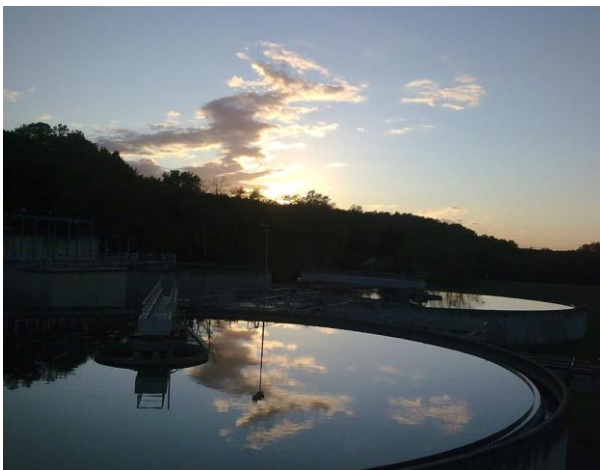
3.2.4 GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION DE DAX

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Depuis 2004, la ville de Dax est équipée d'une station d'épuration située à Saubagnacq et qui respecte largement les valeurs de dépollution fixées par la réglementation (article R 2224-6 à R 2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales) et l'arrêté préfectoral n°40-2022-600 du 09 mai 2022 autorisant le système d'assainissement du Grand Dax.

Capacité en temps sec	
Débit journalier	24 000 m ³ /jour
Débit de pointe	1 400 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	45 000
Capacité en temps de pluie	
Débit journalier	45 480 m ³ /jour (1)
Débit de pointe	2 500 m ³ /heure
Équivalent-habitant en traitement pollution	59 000

On considère que lors d'une pluie d'occurrence mensuelle, le débit de pointe par temps de pluie (2500 m³/h) arrive à la station pendant 12 heures soit 30 000 m³ et que pendant les 12 heures restantes, le débit d'entrée est de 1 290 m³/h soit 15 480 m³.



Cet équipement est un investissement important nécessaire au respect des exigences environnementales. La station d'épuration, dimensionnée en fonction des perspectives d'évolution de la population locale (Dax et communes périphériques raccordées), est également conçue pour traiter les eaux usées même par temps de pluie. Le supplément de débit apporté par temps de pluie fait l'objet d'un traitement physico-chimique par décanteur lamellaire. Par débit de temps sec, cet équipement est utilisé comme traitement complémentaire des eaux en sortie des clarificateurs, sans emploi de réactifs.

RENDEMENT ÉPURATOIRE



Les exigences réglementaires décrites ci-dessous imposent un suivi rigoureux de l'exploitation de la station d'épuration afin d'obtenir les meilleurs rendements épuratoires.

Le contrôle du fonctionnement de la station d'épuration se base sur :

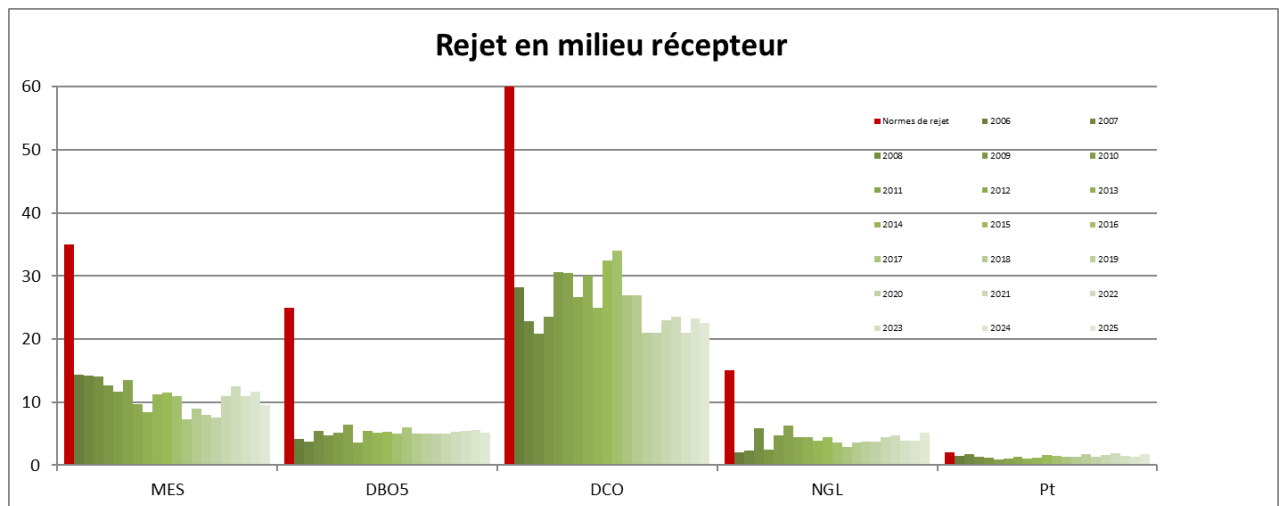
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par le Laboratoire du Grand-Dax (une analyse par semaine).
- Le programme d'analyses approuvé par la DDTM et effectué par un laboratoire agréé, le Laboratoire Départemental des Landes (une analyse toutes les 4 semaines).

L'ensemble des résultats obtenus dans ce contexte permet d'avoir une vision aussi proche que possible de la réalité du fonctionnement de la station.

L'ensemble des analyses effectuées en 2025 dans le contexte décrit ci-dessus conclut à un taux de rejet conforme à 100 % aux exigences de l'arrêté préfectoral.

Sur les 5 dernières années, les rendements obtenus sur la station d'épuration sont les suivants :

		Valeurs Maxi (Arrêté)	2021	2022	2023	2024	2025
Entrée STEP	Volume reçu (m ³ /j)	24 000	18 428	15 831	17 787	21 275	16 956
	Pluviométrie	-	1 015	679	1 257	1 460	1 020
	Charge entrante (kg DBO ₅ /j)	2 642	653	738	703	916	1 039
Qualité du Traitement	DCO (mg/l)	< 125	23	23	21	23	22
	DBO ₅ (mg/l)	< 25	5	5	5	6	5
	MES (mg/l)	< 35	11	12	11	12	10
	NGL (mg/l)	< 15	4,4	4,7	3,9	3,9	5,1
	Pt (mg/l)	< 2	1,6	1,9	1,5	1,4	1,7
Boues extraites	Boues extraites (Tonnes)	-	1 765	1 990	2 092	2 068	2 790
	Siccité moyenne	-	26,7 %	26,7 %	26,8 %	27,1 %	27,2 %



Ce graphe reprend les rejets réels (verts) comparés aux niveaux maxi autorisés (rouge) sur la station d'épuration depuis 2006. Les rejets ont donc toujours été largement conformes, et cohérents à ceux observés en moyenne sur le Bassin Adour-Garonne.

En 2025, avec une pluviométrie légèrement supérieure à la moyenne (1020mm), la station d'épuration de DAX a retrouvé un volume entrant plus classique (16 000 m³/j) ainsi qu'une charge entrante plus élevée (+47% en 2 ans) car moins dilué (impact pluviométrie mais aussi mise en séparatif des réseaux, réhabilitation Aygue Rouye,...). Le traitement de la station d'épuration est néanmoins resté conforme en tout point.



En 2025, on observe un maintien de la qualité du traitement général, toujours impacté par le vieillissement des équipements. Le service est donc incité à poursuivre ses efforts pour fiabiliser ses équipements et entamer leur renouvellement. Le renouvellement des équipements de surpression, très énergivores, a d'ailleurs été lancé en 2025.

Pour assurer un fonctionnement de qualité, les agents de la station d'épuration effectuent chaque année le nettoyage et le renouvellement des aérateurs des bassins d'aération.





BOUES ISSUES DE L'ÉPURATION

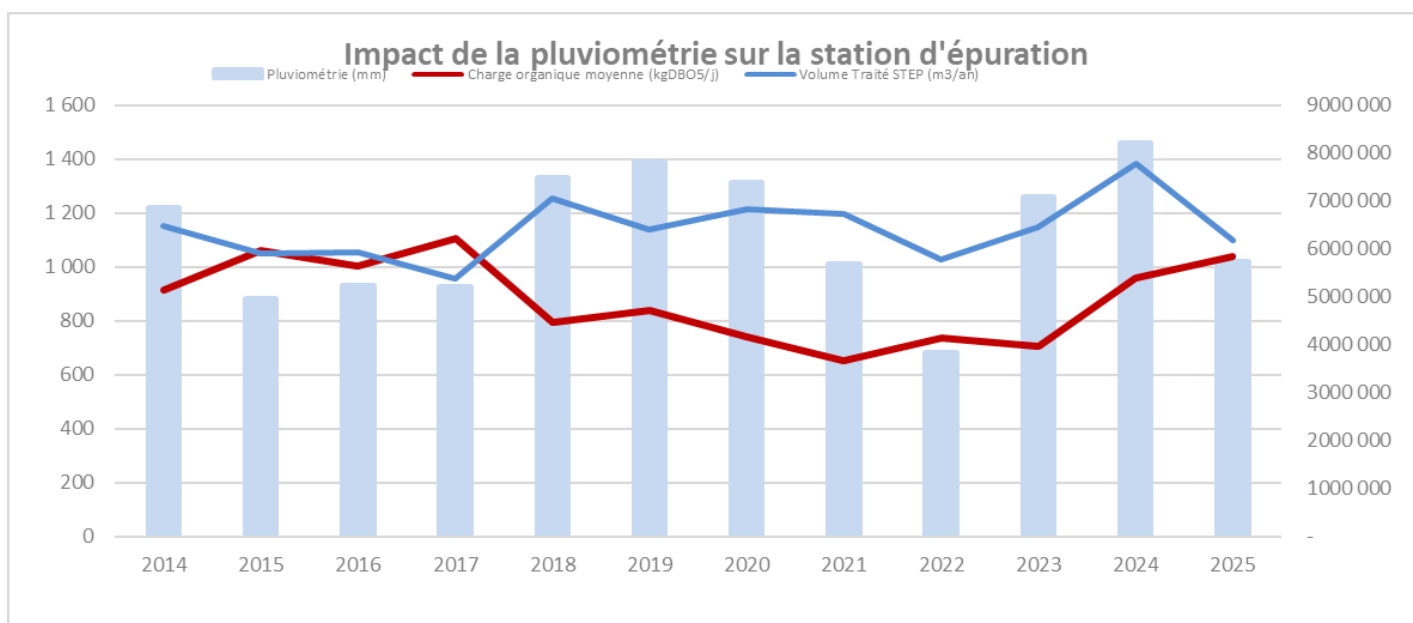
Les boues résultant du traitement des eaux usées sont épaissies sur un décanteur hersé, puis déshydratées par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées vers la plate-forme de compostage de Campet-Lamolère pour être utilisées essentiellement en agriculture (production de compost homologué).

En 2025, la régie produit 2 790 tonnes de boues, soit une nette augmentation (+35%) liée à la modification du calcul des boues produites (ne prenant plus en compte les boues recirculées en tête de station). Aussi, le service a augmenté la déshydratation pour limiter ce retour de boue en tête.

PLUVIOMETRIE ET CHARGE ENTRANTE

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Charge entrante (kg DBO5/j)	653	738	703	916	1 039
Volume Traité (m³/an)	6 726 327	5 778 345	6 455 640	7 786 480	6 189 270
Pluviométrie (mm)	1 011	679	1 257	1 460	1 020

En 2025, la charge entrante augmente à nouveau grâce à une pluviométrie plus faible, mais également grâce aux travaux pour limiter les apports d'eaux claires parasites sur les réseaux : mise en séparatif, aqueduc étanché, etc...





3.2.5 GESTION FINANCIÈRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

PARAMÈTRES FINANCIERS

Les indicateurs financiers généraux sont donnés dans le tableau suivant :

2025	Dépenses	Recettes	Résultat l'exercice N
Fonctionnement	7 302 116.02€	7 834 182.60€	532 066.58€
Investissement	6 971 868.49€	6 520 656.25€	-451 212.24€
TOTAL	14 273 984.51€	14 354 838.85€	80 854.34€

Il est à noter que les résultats positifs sont réinvestis de façon exclusive dans les activités du budget assainissement de la régie des eaux.

TAUX D'IMPAYÉS ET VERSEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ

Les règlements des factures d'eau sont effectués à la Régie des Eaux pendant une période de 3 mois. Passé ce délai, les comptes sont transférés au Service de Gestion Comptable de Dax pour poursuivre les recouvrements.

En 2025, le taux d'impayés diminue : 3.40% (177 383.07 € non perçus).

		2022	2023	2024	2025 ⁽¹⁾
Impayés	Taux	3.71%	4.14%	3.87%	3.40%
	Montant	161 937 €	188 467€	191 902€	177 383€

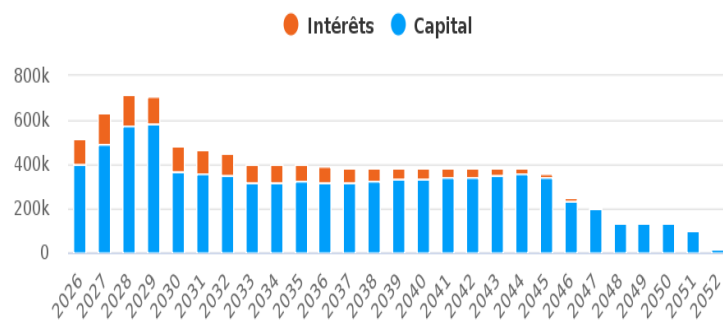
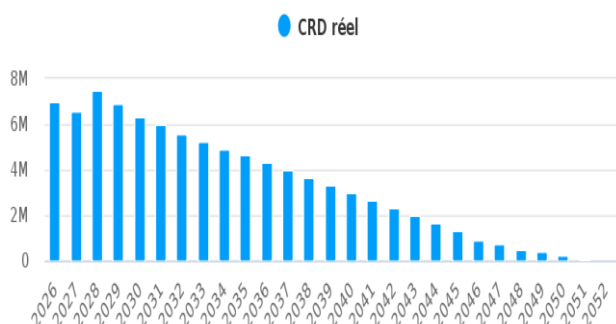
- (1) Le taux d'impayés 2025 est calculé à partir des factures émises entre le 01/01/24 et le 31/12/24 (données fournies par le service clientèle). Le montant des impayés au 31/12/25 pris en compte dans le calcul ci-dessus est extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2024" (auquel on déduit les frais divers et les rattachements de 2023) et de l'extrait du fichier Hélios "restes à recouvrer de 2025" (on sélectionne uniquement les rattachements de 2024).



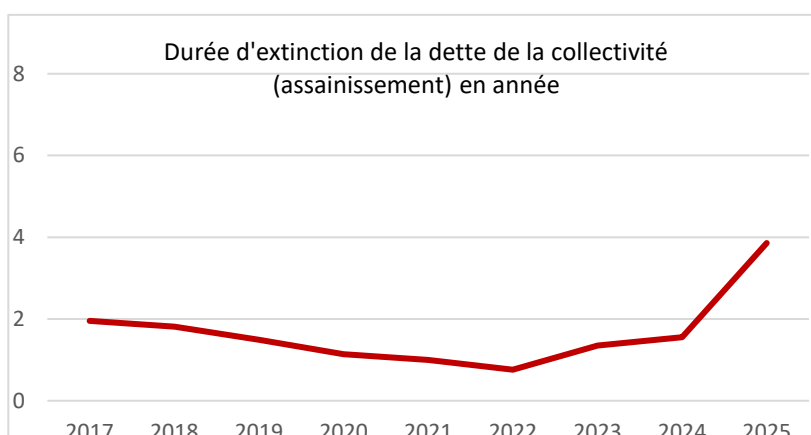
EXTINCTION DE LA DETTE

A compter de 2023, ont été intégrés les emprunts de Oeyreluy et de Narrosse. L'endettement du budget assainissement augmente en 2025.

Un emprunt de 4 000 000 € a été réalisé en 2025 pour financer le projet Berdot 2.



La durée d'extinction de la dette est de 3.86 ans en 2025, avec un capital restant dû de 6 993 198€.

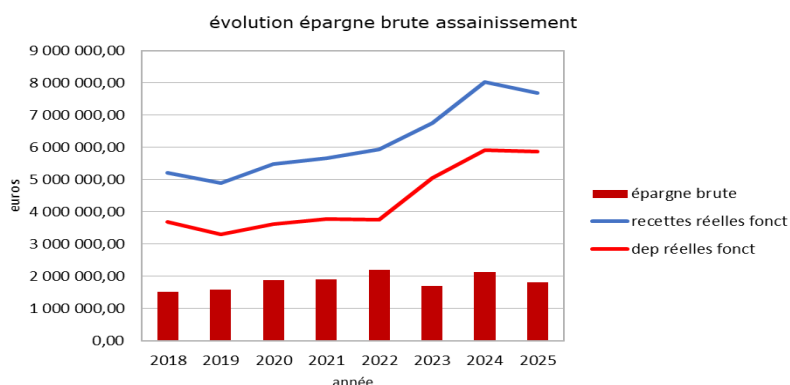


LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EN FONCTIONNEMENT

Fonctionnement			
Dépenses	7 302 116	Recettes	7 834 183
Dépenses d'exploitation	2 161 825	Redevance assainissement-Refacturation salaires	7 307 013
Masse salariale	3 059 338	Autres produits (IJ, Stock) 013	265 462
Redevance agence de l'eau	70 148	Subvention d'exploitation	
Autres charges gestion courante	164 164	Autre produits gestion courante	18 420
Charges financières	107 985		
Dépenses exceptionnelles + provisions	300 912	Recettes exceptionnelles + reprises provisions	86 240
Dotations aux amortissements	1 437 743	Amortissement des subventions	157 047
Résultat de fonctionnement			532 067



EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

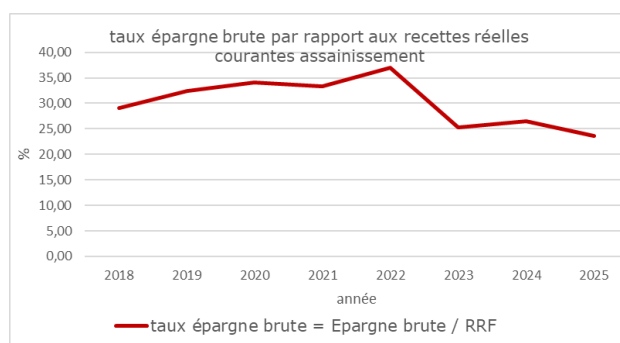


L'épargne diminue pour s'établir 1 812k€ contre 2 124k€ en 2024.

A noter : les résultats de 2019 et 2020 ont été biaisés par le transfert à l'agglomération du Grand-Dax : il n'y a pas eu de rattachement en 2019, les chiffres de 2020 sont donc gonflés avec des dépenses et recettes de 2019.

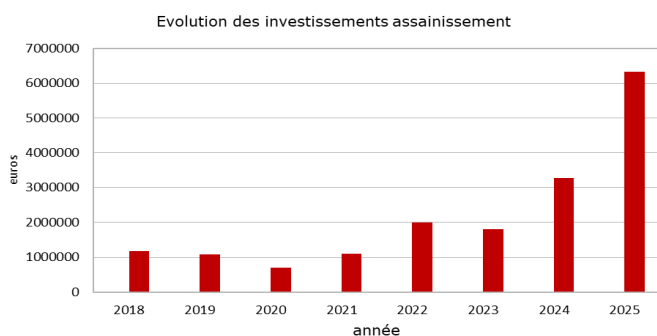
Le taux de l'épargne brute représente 24% des recettes courantes en 2025.

Ce ratio est en légère baisse par rapport à 2024.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2025 EN INVESTISSEMENT

Investissement	sans les reports de résultats N-1		
Dépenses	6 971 868	Recettes	6 520 656
Immobilisations incorporelles	11 816	Subventions d'investissement reçues	380 381
Immobilisations corporelles - matériel..	324 737	immo en cours chap 23 avance	
Travaux en cours	5 988 750	Autres réserves chap 10	518 952
subv d'investisst		Emprunts	4 000 000
Remboursement capital des emprunts	305 938	Amortissement des immobilisations	1 437 743
Amortissement des subventions	157 047	Autres recettes d'ordre	183 580
Autres dépenses d'ordre	183 580		
Résultat d'investissement			-451 212



En 2025 : 6 325 303€ de dépenses d'investissement réalisées.



3.3 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	NOTE	Remarques
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20/20	Schéma Directeur d'Assainissement finalisé
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10/10	
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	10/20	
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10/10	Points équipés depuis 2017. Mesures fiabilisées en 2018 + Rapports (Bilans et Diagnostic Ass).
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	5/10	Total A = 85 (>80)
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0/10	
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 /10	En cours d'études (pluviomètre existant)
TOTAL	95/120	

Chaque année, la Préfecture se prononce sur la conformité en équipements et en performance des services d'assainissement.

La Directive du 21 mai 1991, qui se basait sur le « traitement des eaux usées urbaines, a été remplacée par **l'arrêté du 21 juillet 2015**, qui statue sur la conformité du « système d'assainissement » (réseau + station d'épuration).

La prise en compte du réseau des nouvelles communes intégrées en 2023 augmente le linéaire total de 32% et impacte cet indicateur de -10 pts.

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, il est aujourd'hui question de mesurer les rejets directs au milieu récepteur pour qu'ils ne dépassent pas 5 % (en débit ou en charge) des valeurs totales transitées vers la station d'épuration sur 5 ans.

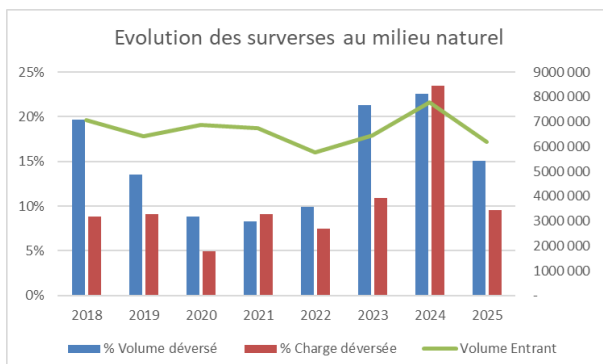


Neuf surverses significatives, identifiées sont équipées de débitmètre. La surverse de BERDOT (poste majeur du réseau d'assainissement) est également équipée d'un préleveur fixe pour évaluer la charge polluante.

REJETS AU MILIEU NATUREL

	2021	2022	2023	2024	2025
Volume entrée STEP (m³/an)	6 726 327	5 778 345	6 455 640	7 786 480	6 186 270
Pluviométrie (mm/an)	1015	679	1 257	1 460	1 020
Volume Surversé (m³/an)	608 156	634 200	1 757 498	2 287 181	1 101 162
Charge Surversée (kgDBO ₅ /an)	23 926	21 843	31 373	101 593	39 865
% Volume surversé	8,28%	9,88%	21,3%	22,52 %	15,07 %
% Charge surversée	9,09%	7,50%	10,92%	23,50 %*	9,6 %

* Charge issue de l'entrée de la STEP et non du réseau.



Le taux de surverse en débit est de 15,07%, en diminution par rapport en 2024. La valeur reste néanmoins non conforme, au-dessus des 5% de rejet direct.

Le taux de surverse en charge est de 9,6%, en diminution par rapport en 2024. La valeur reste néanmoins non conforme, au-dessus des 5% de rejet direct.

En 2023 et 2024, l'importante pluviométrie a lourdement impacté les rejets directs aux milieux naturels. En 2025, une valeur plus raisonnable est observée (9,6%) en raison d'une pluviométrie plus clémente mais également grâce aux travaux pour limiter les apports d'eaux claires parasites sur les réseaux : mise en séparatif, aqueduc étanché, etc...

L'équipement BERDOT 2 a vocation à réguler une partie des surverses du poste BERDOT 1, représentant 65% de la charge totale surversée au milieu naturel. Avec une mise en service fin 2025, l'O de l'AGGLO espère donc que BERDOT 2 améliorera nettement le taux de surverse dès 2026.

4- LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service d'assainissement non collectif (SPANC) correspond au service en charge de contrôler le bon fonctionnement des ouvrages privatifs d'assainissement pour les usagers qui ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement.

En 2020, le SPANC intègre les villes de Dax et Seyresse avec un développement urbain. Ainsi, seules 40 installations (moins de 0,5% des immeubles) sont concernées par ce service, soit 72 habitants (recensement effectué après l'ensemble des contrôles et estimé sur Seyresse).

En 2023, le SPANC intègre les communes de Narrosse, Tercis-les-Bains et Oeyreluy, plus rurales. En 2025, le service assure le SPANC pour 701 installations, soit une population estimée à 1 750 habitants.

4.1 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2022, le SPANC a validé son règlement général d'assainissement non collectif. Ce règlement s'applique à toutes les communes membres de la régie des eaux du Grand Dax.

L'indice de mise en œuvre tel que défini dans l'arrêté du 02 décembre 2013 définit un indicateur spécifique ANC de 90/140 pour l'année 2025.

4.2 TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2025, sur l'ensemble des installations contrôlées :

- 158 sont jugées conformes
- 422 ne présentent pas de risque réel pour l'environnement.

Ainsi, 82 % ont été déclarées conformes ou ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution pour l'environnement. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2024 suite à la mise à jour de la base de données et à la suppression de fichiers en doublons.



SYNTHESE

INDICATEURS OBLIGATOIRES EAU POTABLE

Code	Description	2022	2023	2024	2025
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 000	40 000	40 000	40 000
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au <u>1^{ER} JANVIER N+1</u>	1,69	1,74	1,86	1,86
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	96	96	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89 %	82 %	84 %	92 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	6,8	7,8	7,2	2,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	6	7	6	2,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1 %	1 %	1 %	0,74 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,4	0,3	0,4	0,46
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,09	0,67	0,52	1,01
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,74%	3,76%	3,04%	2,93 %
P155.1	Taux de réclamations	1,1	2,7	1,9	0,8



INDICATEURS OBLIGATOIRES ASSAINISSEMENT

Code	Description	2022	2023	2024	2025
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41951	41579	41579	42873
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	6	12	14
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 990	2092	2068	2790
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1ER JANVIER N+1	2,33	2,33	2,26	2,26
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	101	86	91	91
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,02	0,09	0,05	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	1,3	1,3	1,3	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,8 %	0,75%	0,74%	0,79%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100 %	100 %	100 %	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	105	95	95	95
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,00	1,35	1,55	3,86
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,71%	4,14%	3,87%	3,40%
P258.1	Taux de réclamations	0	0,3	0,2	0,1
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	72	1 467	1 700	1 750
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120	80	90	90
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	50 %	94 %	71 %	82 %



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 040-244000675-20260923-DEL20260923_17-DE



GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

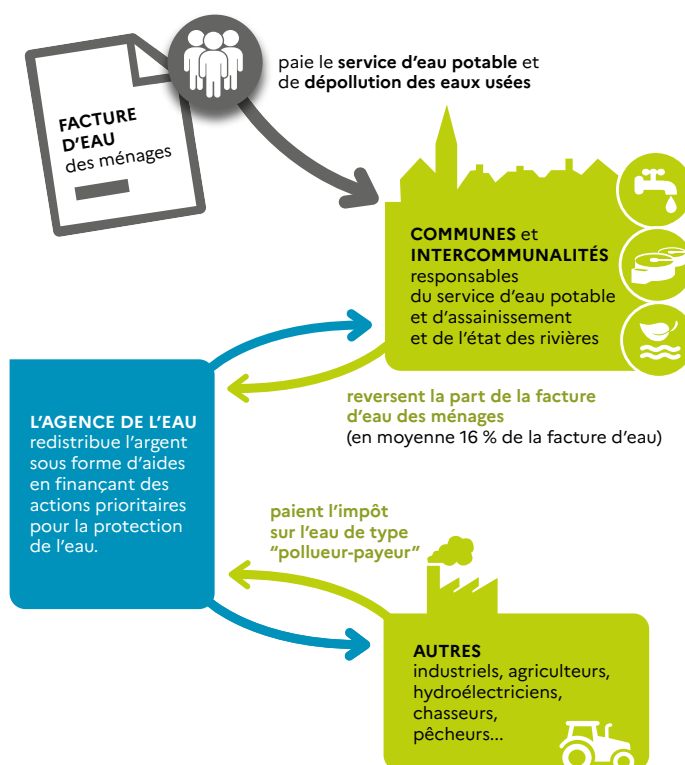
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros, dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 29/09/2026

ID : 040-244000675-20260923-DEL20260923_17-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés



1,95 €
de redevance de pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



63,10 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de pollution diffuse
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2025



1,60 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,70 €
de redevance de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques



13,10 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025



4,20 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtières du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).





LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformer-redevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr